

# L'écho du Parc

DOSSIER

## Le Parc, à vivre au quotidien

ACTUALITÉS

Combien sommes-nous,  
où vivons-nous ?

DÉCOUVERTE

Eaux vives

PATRIMOINE

Vies de châteaux

n°18 - janvier 2000

## Le mot du Président

Avec le Comité syndical et toute l'équipe du Parc, je vous présente mes meilleurs vœux pour cette année 2000 en tout point symbolique.

1999 aura été l'année du renouveau pour le Parc naturel régional de la haute vallée de Chevreuse.

L'approbation de la Charte pour dix ans et la signature de la convention d'application avec l'État garantissent durablement son avenir, tandis que le bon déroulement de la préparation du prochain contrat de Plan 2000-2006 donne à penser qu'il aura les moyens de réaliser ses objectifs.

Sans attendre, le Parc a d'ores et déjà pris un nouvel élan grâce à une équipe renforcée et au dynamisme des commissions qui l'animent.

C'est ainsi qu'il vient de lancer un grand programme d'éducation aux patrimoines, en étroite coopération avec l'Éducation nationale. La campagne laisse une large place au milieu local pour faire découvrir aux enfants la richesse, l'équilibre et la fragilité des milieux qu'ils côtoient quotidiennement et leur permettre d'appréhender l'impact de leur comportement. Former les jeunes, en faire des citoyens avertis, c'est préparer l'avenir, leur avenir.

Car, des organismes génétiquement modifiés aux changements climatiques, les interrogations sur l'impact de l'homme ne manquent pas. Fort heureusement, les prévisions alarmistes du Club de Rome ont été démenties et l'apparition du concept de «développement durable» témoigne du chemin qui a été accompli dans la bonne direction pour trouver un juste milieu entre développement économique et progrès social d'une part, préservation des ressources et des grands équilibres naturels d'autre part.

Selon la célèbre maxime : *nous n'avons pas reçu la terre en héritage, nous l'empruntons à nos enfants*. A nous de faire fructifier ce capital, grâce notamment à ces laboratoires du progrès que sont les Parcs.

Bonne et heureuse année !

Yves Vandewalle

**PARC NATUREL DE LA HAUTE VALLEE DE CHEVREUSE**  
**Château de la Madeleine**  
 BP 73  
 78460 CHEVREUSE  
 01 30 52 09 09



© Photo Yoann Gallais. Tous droits réservés.



### Actualités

#### Artisanat et commerce

Du diagnostic économique à la stratégie d'action, l'ORAC va de l'avant.



3

### Actualités

#### Combien sommes-nous, où vivons-nous ?

Les premiers éléments du recensement de la population.

4

### Découverte

#### Eaux vives

Entre Yvette et Rémarde, bilan de santé de nos cours d'eau.



6

### Patrimoine

#### Vies de château

Coubertin, Méridon, Breteuil, Dampierre...  
 Les dessous de la vie de château.

8

### Terres vivantes

#### Vivre avec les sangliers

Avec plus de la moitié de son territoire boisé, le Parc abrite de nombreuses espèces sauvages, dont le sanglier. Animal mythique, il fascine et dérange. État des lieux.



10

### Dossier

## Le Parc à vivre au quotidien

La nouvelle charte du Parc, véritable document d'orientation, s'articule autour de six enjeux majeurs. Pour vous en présenter les grandes lignes, les rédacteurs du journal sont allés enquêter sur le terrain. Ils ont interrogé les acteurs locaux, ont rencontré des spécialistes, ont recueilli témoignages et expériences.

11

### Terres vivantes

#### Le tour de France en 38 Parcs

Du 15 février au 15 mai 2000, le Moulin d'Ors ouvre ses portes et invite le public à découvrir une exposition sur les Parcs naturels régionaux de France, réalisée par la Fédération des Parcs et les éditions Gallimard.



17

### Voix du Parc

#### Vers une stratégie européenne de protection de la nature

La Commission européenne a proposé aux États membres un certain nombre de mesures protectrices communes. Le Parc participe à leur mise en place.

18

### Calendrier

#### L'agenda de vos sorties

De janvier à juin, les principales festivités proposées par les communes du Parc.

20

### LES COMMUNES DU PARC

◆ Auffargis	01 34 84 98 05	◆ Longvilliers	01 30 41 33 96
◆ Bonnelles	01 30 88 47 30	◆ Magny-les-Hameaux	01 39 44 71 71
◆ Bullion	01 30 41 30 20	◆ Le Mesnil Saint-Denis	01 30 13 86 50
◆ La Celle-les-Bordes	01 34 85 22 28	◆ Milon-la-Chapelle	01 30 52 19 22
◆ Cernay-la-Ville	01 34 85 21 35	◆ Rochefort-en-Yvelines	01 30 41 31 06
◆ Châteaufort	01 39 56 76 76	◆ Saint-Forget	01 30 52 50 55
◆ Chevreuse	01 30 52 15 30	◆ Saint-Lambert-des Bois	01 30 43 76 25
◆ Choisel	01 30 52 42 15	◆ Saint-Rémy-lès-Chevreuse	01 30 47 05 00
◆ Clairefontaine-en-Yvelines	01 34 84 50 68	◆ Senlisse	01 30 52 50 71
◆ Dampierre-en-Yvelines	01 30 52 53 70	◆ Vieille-Eglise-en-Yvelines	01 30 41 16 13
◆ Levis-Saint-Nom	01 34 61 82 05		



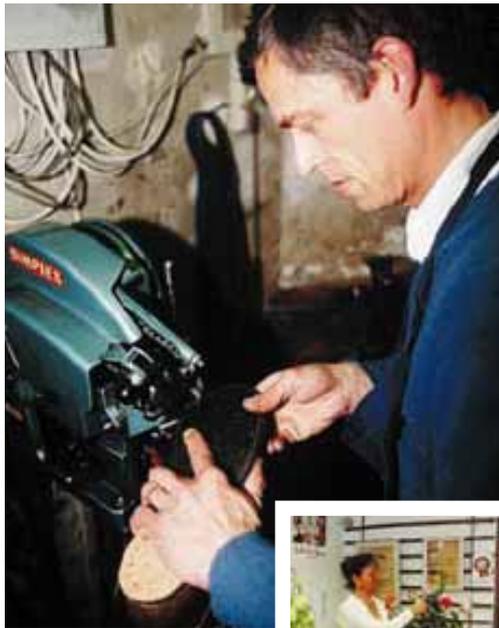
# Artisanat et commerce

## Du diagnostic économique à la stratégie d'action, l'ORAC va de l'avant

**L**e temps est compté pour l'Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce qui s'achèvera en 2001. On peut déjà dresser un bilan positif des actions menées en 1999 sur le territoire du Parc, à commencer par la réalisation d'un diagnostic économique, confié à la Chambre de commerce et d'industrie et à la Chambre de métiers, ses partenaires associés dans l'ORAC. Cet état des lieux, qui révèle les points forts et les points faibles de nos commerçants et artisans, a permis de déterminer les axes d'orientation et le plan d'action pour 2000 destiné à redynamiser le tissu économique local.

### Photo de famille

En majorité, les chefs d'entreprise se montrent optimistes sur l'évolution de leur activité. 37% d'entre eux font état d'une augmentation de leur chiffre d'affaires, 31% d'une activité stable. Cependant, 31% voient leur activité reculer et attribuent cette situation aux effets de la concurrence et de la baisse du pouvoir d'achat des consommateurs. Ils évoquent souvent, parmi leurs contraintes d'exploitation, les problèmes d'accès, de stationnement, la sécurité des parkings et une signalisation insuffisante. Si les difficultés rencontrées par certaines entreprises sont le plus souvent d'ordre financier (68%), elles relèvent aussi de problèmes de recrutement et de formation du personnel (26%), deux domaines où l'on constate d'ailleurs un certain immobilisme, car trois entreprises sur quatre n'ont pas de projet d'embauche ou n'ont engagé aucune action de formation professionnelle.



David Ducatel © PNR Chevreuse

En revanche, 73% ont investi récemment, pour l'essentiel dans l'aménagement des points de vente et l'informatique, ce qui traduit le dynamisme des entreprises du Parc. Pour les deux années 1999 et 2000, la Chambre de commerce et la Chambre de métiers ont dénombré quelque 120 projets d'investissement chez les commerçants et 86 projets artisanaux. Ces projets feront d'ailleurs l'objet d'un examen pour l'attribution du fonds d'aide à la modernisation.

### Des services de proximité

Avec une activité très locale ancrée sur la zone de chalandise proche (un rayon de 10 km pour les achats alimentaires), les commerçants et artisans du Parc se félicitent à 88% de la fidélité de leurs clients, et ceux-ci leur retournent volontiers le compliment, d'après les résultats de l'enquête menée en parallèle auprès des consommateurs, qui apporte son éclairage sur leurs habitudes d'achat et leurs attentes. Ce que les habitants apprécient chez les petits commerçants et artisans locaux, c'est la proximité, l'accueil et le contact, la considération portée aux clients ainsi que le choix et la qualité des produits. Pourtant, la plupart des consommateurs n'y effec-

tuent souvent que des achats de dépannage, réservant leurs grosses dépenses aux grandes surfaces, dont aucune n'est recensée sur le territoire du Parc.

Si une bonne moitié des commerçants fait de la publicité et des actions de fidélisation, seul un tiers d'entre eux renouvelle ses vitrines deux fois par mois, contre 45% qui ne le font jamais ou seulement une fois par an. S'intéressant à la vie locale, ils sont 64% à souhaiter éventuellement s'associer à des actions collectives

menées par le Parc, du type foires commerciales, marchés et animations. Ils attendent du Parc une amélioration de la signalétique et, plus généralement, de l'information touristique, mais apprécieraient aussi des mesures

d'aide en faveur du développement économique, ainsi que des animations dans leurs communes.

Il était logique que pour commencer, l'ORAC mette l'accent sur le diagnostic économique des activités artisanales et commerciales du territoire. Il est maintenant prévu d'augmenter sensiblement l'enveloppe des aides directes en faveur des entreprises, et sur le budget global de l'opération dépassant les trois millions de francs pour l'année 2000, deux millions seront consacrés au fonds d'aide à la modernisation.

Hélène Dupont ■

### Huit entreprises déjà subventionnées en 1999

Lors de ses deux premières séances, en septembre et novembre derniers, le Comité d'attribution du fonds d'aide à la modernisation a retenu les dossiers de candidature de six artisans et deux commerçants pour leurs projets d'extension, d'aménagement de locaux d'activité ou encore d'acquisition de nouveaux matériels, le tout correspondant à un investissement global de 1 370 000 francs.

Cette année, on passe à la vitesse supérieure, puisque c'est une enveloppe globale de deux millions de francs qui sera attribuée aux projets aidés. Commerçants, artisans, profitez-en !

### Chevreuse fait places neuves

Chevreuse amorce le virage de l'an 2000 par le réaménagement et le rééquipement de ses places en centre ville. Cette opération s'inscrit dans le cadre d'un contrat départemental. Après l'aménagement de la place du marché au blé, ce sera au tour de celle des Halles pour que Chevreuse retrouve son caractère d'antan.

Le tout sera mis en valeur par de petits murets, des jardinières, des grilles pour les arbres et, pour notre plus grand confort, des bancs et même des stationnements vélos.

### Antenne SFR dans le clocher de Lévis Saint-Nom

Désormais vous pouvez vous faire offrir un téléphone portable, même si vous habitez Lévis ! Depuis début décembre, SFR et Itinériss ont mis en service leurs relais et les téléphones portables sont maintenant utilisables dans la vallée. Pour ménager l'environnement, le relais SFR est installé dans le clocher de l'église où le nouveau socle de la croix de façade tient maintenant lieu d'antenne. Pour des raisons techniques, le relais Itinériss est situé en lisière de forêt au Haras de la Gire.

### Bullion, un journal loin du train train

Dans son dernier bulletin municipal, la commune de Bullion a ouvert la voie aux transports. A travers l'histoire de la commune, on apprend que le co-voiturage était de mise, que le trajet Paris-Bullion à bicyclette était courant, que plusieurs lignes de chemin de fer passaient non loin de là ou bien que la première femme a obtenu son permis de conduire, la Duchesse d'Uzès, habitait... à Bonnelles. Un dossier passionnant, truffé de croustillantes anecdotes.



Ce sont quelque 46 000 habitants qui vivent aujourd'hui sur les 21 communes du Parc, ce qui représente une augmentation de 9,2% depuis le précédent recensement en 1990. A elles seules, les deux communes de Saint-Rémy-lès-Chevreuse et Magny-les-Hameaux ont accueilli près de quatre nouveaux habitants sur cinq, tandis que la population de plus de la moitié des communes n'a quasiment varié.

# Combien sommes-nous ?

## Les premiers éléments du recensement de la population

### Un territoire de contrastes

D'une commune à l'autre, on relève de sensibles différences d'évolution. Si l'on devait établir un hit-parade de la croissance démographique au cours de ces neuf dernières années, la palme en reviendrait à Saint-Rémy-lès-Chevreuse (en valeur absolue comme en taux de croissance) loin devant Magny-les-Hameaux. Quatre petites communes ont également enregistré une croissance à deux chiffres : Clairefontaine-en-Yvelines, Longvilliers, Senlis et Saint-Forget. Sous la barre des 10%, quatre autres communes ont une croissance supérieure à 5%, La Celle-les-Bordes, Chevreuse, Bullion et Lévis-Saint-Nom. Pour pratiquement toutes les autres, on peut parler de stabilité, à plus ou moins 2% près. La population du Mesnil-Saint-Denis s'est stabilisée, celle de Châteaufort et de Dampierre-en-Yvelines n'augmente que très modérément. Seule Auffargis enregistre une baisse de population un peu plus sensible.

### Quatre majors

Six habitants du Parc sur dix résident aujourd'hui dans l'une des quatre villes principales, Magny-les-Hameaux, Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Le Mesnil-Saint-Denis et Chevreuse. Ces quatre communes comptent en effet, avec un total de 28 302 habitants,

61,6% de la population totale du Parc, une proportion à peine supérieure à ce qu'elle était un quart de siècle plus tôt (60,9%, avec 17 283 habitants\*). Mais chacune d'elle a vécu différemment cette évolution. C'est à Magny-les-Hameaux que l'urbanisation a été la plus forte, avec un triplement de la population en un quart de siècle, qui l'a fait passer du quatrième au premier rang des villes du Parc. Comme elle a réalisé son développement pour l'essentiel dans les années 1975-1982, elle accueille entre 1990 et 1999 deux fois moins de nouveaux habitants que Saint-Rémy-lès-Chevreuse. Mais la population de cette dernière commune a augmenté un peu moins que la moyenne des 21 communes du Parc sur l'ensemble de la période 1975-1990. Quant au développement du Mesnil-Saint-Denis et de Chevreuse, il s'est effectué plus en douceur, étalé sur toute la période 1975-1999, avec une croissance très inférieure à la moyenne du Parc.



### La taille des foyers diminue. Le paradoxe bonnellois

En 1990, Bonnelles comptait 2 193 habitants pour 674 foyers. Neuf ans plus tard, le dernier recensement comptabilise 80 logements supplémentaires pour le même nombre d'habitants. Où est l'erreur ? Une calculatrice défective à l'Insee, une épidémie ravageuse lors de l'hiver 95, un refus des Bonnellois d'ouvrir leur porte aux agents recenseurs ?

La raison principale est beaucoup plus simple, le croiriez-vous ? Nos jeunes vieillissent et finissent même pour la plupart par quitter le cocon familial et Bonnelles pour d'autres lieux. c'est ce que le jargon administratif nomme la décohabitation.

Bref retour en arrière : lors de la décennie 1980-1990, ce sont plus de 220 logements exclusivement pavillonnaires qui ont été construits dans le cadre de la zone d'aménagement concerté (ZAC), entraînant l'arrivée massive de familles avec enfants.

Fin 1990, on comptabilise ainsi 350 jeunes âgés de 14 à 25 ans.

Tout au long de la décennie suivante, la ZAC achevée, l'arrivée de nouveaux Bonnellois ne fait que compenser le départ des jeunes décohabitants, à l'occasion des ventes de pavillons ou de l'occupation des 80 constructions nouvelles. Les prochaines années vont voir s'atténuer le phénomène. Les résultats détaillés du recensement doivent confirmer une meilleure répartition de la population par tranche d'âges. Le baby-boom bonnellois est-il donc passé ?

### Regarder à long terme

Pour ces quatre villes, comme pour les 17 autres communes du Parc, c'est donc une période assez longue qu'il convient de retenir pour analyser les évolutions démographiques. En 1975, on comptait 9 communes de moins de 500 habitants (dont 3 de moins de 300), plus cinq autres de moins de 1000 habitants, et sept communes seulement dépassaient le millier d'habitants, dont les trois plus importantes, Chevreuse, Le Mesnil-Saint-Denis et Saint-Rémy-lès-Chevreuse, se situaient entre 4 000 et 5 400 habitants.

Un quart de siècle plus tard, seules Milon-la-Chapelle, Saint-Lambert-des-Bois, Senlis et Longvilliers restent en-dessous de la barre des 500 habitants. Dans la tranche 500-1000 habitants, on compte désormais 6 communes, et onze communes dépassent les 1000 habitants.

Jean-Jacques Thibault ■



OUS



Jacques de Giry©PNR Chevreuse

ons-nous ?

Au départ, ce sont d'abord les bourgs déjà développés qui ont accueilli une nouvelle population à la recherche d'un cadre de vie rural, mais aussi d'un minimum d'équipements urbains, comme le relève le diagnostic territorial du Parc (étude PNR-IAURIF 1996). Puis, durant la période 1982-1990, au fur et à mesure que l'urbanisation glissait vers la campagne, l'accroissement de la population a concerné pour l'essentiel des communes du noyau central du Parc qui ont mis en place des programmes de lotissement. Cette croissance se montre aujourd'hui beaucoup plus diffuse avec, comme on l'a vu, d'importantes disparités d'une commune à l'autre. La tendance générale de l'évolution démographique est compatible avec les objectifs de développement retenus par la nouvelle charte du Parc, qui précise qu'à l'échéance des dix prochaines années, la croissance de la population ne devra pas excéder une moyenne de 8% pour l'ensemble des communes. Au regard de la charte, l'essentiel de cette croissance devrait concerner les zones déjà urbanisées. Une contrainte acceptable, à la condition que le pot de fer ne l'emporte pas sur le pot de terre...

Hélène Dupont ■

\* Toutes les données d'ensemble se rapportent à la population des 21 communes qui constituent aujourd'hui le Parc, abstraction faite des deux communes qui l'ont quitté en 1999, Sonchamp et Ponthévrard.

## Croissance annuelle de la population : ralentissement

Entre 75 et 82	Entre 82 et 90	Entre 90 et 99
4,01 %	1,37 %	1,00 %

## Senlisse, une école qui revit

La population de Senlisse est passée de 425 à 484 habitants entre les deux derniers recensements, et il est intéressant de noter qu'elle a peu fluctué au cours des siècles.

Cela n'a pas été le cas pour le nombre de ses écoliers, qui avait fondu au fil du temps\*, à tel point que l'école a failli fermer il y a quinze ans. Mais lors de la dernière rentrée, ce sont trente six enfants qu'elle a accueillis, un effectif qui n'avait pas été atteint depuis une trentaine d'années, et une belle victoire pour tous ceux qui se sont mobilisés pour la faire revivre.

"En 1977, se souvient Jean-Michel Gougerot, maire de Senlisse et à l'époque conseiller municipal, nous avons alerté notre député qu'avec seulement dix élèves, nous risquions la fermeture de l'établissement. Pourtant le village ne manquait pas d'enfants, mais les parents se méfiaient de la classe unique, d'autant que les méthodes de l'institutrice d'alors n'arrangeaient pas les choses. Résultat, les petits Senlissais partaient vers d'autres écoles, publiques ou privées".

En 1983, on frôle la catastrophe, avec seulement sept enfants scolarisés à Senlisse. La municipalité tente alors un regroupement pédagogique avec Saint-Forget et Dampierre, mais sans succès, si bien que l'Inspection Académique prend la décision de fermer l'école... sauf si, pour la rentrée 1984, on parvient à obtenir l'inscription de douze enfants. "On a battu le rappel, chacun a pris son bâton de pèlerin et fait du porte-à-porte ! Et à la rentrée, ils étaient douze".

Depuis, l'établissement est sur la pente ascendante grâce à l'arrivée de jeunes ménages qui apprécient ses dimensions humaines et son atmosphère familiale, ainsi que la compétence des institutrices qui ont successivement occupé le poste. Victime de son succès, l'école a même dû ouvrir une deuxième classe il y a deux ans. On estime que son effectif se maintiendra aux alentours de trente élèves jusqu'en 2003, à moins bien entendu que des familles nombreuses décident en masse de s'installer à Senlisse.

Madeleine Bourdoiseau ■

\* 42 élèves en 1848, 55 en 1860, 60 en 1889 et 73 en 1897. L'effectif reste stable jusqu'à la fermeture de la carrière des Maréchaux en 1930

## Évolution de la population du Parc

	1975	1990	1999	Différence 90/99	Evol 99/90 en %	Evol 99/75 en %
Auffargis	1544	1925	1859	66	3.4	20.4
Bonnelles	595	2193	2162	31	1.4	263.4
Bullion	1303	1703	1799	96	5.6	38.1
La Celle-les-Bordes	434	769	842	73	9.5	94.0
Cernay-la-Ville	969	1757	1727	30	1.7	78.2
Châteaufort	812	1427	1453	26	1.8	78.9
Chevreuse	4186	5027	5364	337	6.7	28.1
Choisel	461	551	538	13	2.3	16.7
Clairefontaine-en-Yvelines	437	652	800	148	22.7	83.1
Dampierre-en-Yvelines	740	1030	1051	21	2.00	42.0
Lévis-Saint-Nom	1030	1593	1696	103	6.5	64.7
Longvilliers	262	375	442	67	17.9	68.7
Magny-les-Hameaux	2909	7800	8769	969	12.4	201.4
Le Mesnil-Saint-Denis	5381	6528	6518	10	0.2	21.1
Milon-la-Chapelle	288	335	339	4	1.25	17.7
Rochefort-en-Yvelines	458	783	774	9	1.1	70.0
Saint-Forget	290	458	521	63	13.8	79.7
Saint-Lambert-des-Bois	371	382	380	2	0.5	2.4
Saint-Rémy-lès-Chevreuse	4807	5589	7651	2062	36.9	59.2
Senlisse	435	425	484	59	13.9	11.3
Vieille-Eglise-en-Yvelines	674	735	742	7	0.9	10.1
	28379	42037	45911	+3874	9.2	61.8

Source : Insee - Population légale, chiffres provisoires au 1/12/1999



### Le Parc a désigné son nouveau bureau

Le jeudi 16 décembre 1999 s'est tenu le dernier Comité syndical du Parc de l'année. Conformément à la nouvelle charte, le comité a procédé à l'élection du bureau. Le Comité Syndical a ainsi élu en son sein un bureau de 11 membres composé de :

#### 1 Président :

• Monsieur Yves Vandewalle, conseiller général des Yvelines, maire de Lévis-Saint-Nom

#### 4 Vice-Présidents :

• Monsieur Jean-Pierre Agnès, maire de la Celle-les-Bordes  
• Monsieur Robert Delorozoy, maire de Choisel  
• Madame Marie-France Faure, conseillère régionale  
• Monsieur Alain Rist, conseiller régional, vice-président en charge de l'environnement

#### 1 Secrétaire :

• Monsieur Guy Poupert, maire de Bonnelles

#### 5 assesseurs :

• Monsieur Jean-Pierre Alix, conseiller régional  
• Monsieur Jean-Louis Barth, conseiller général des Yvelines  
• Madame Christine Boutin, première vice-présidente du conseil général des Yvelines, députée  
• Monsieur Michel Nadaud, maire-adjoint de Chevreuse  
• Monsieur Jean-Claude Van Hauwe, maire de Bullion

### La réserve de Bonnelles retrouve son naturel

Les travaux d'aménagement de la réserve touchent à leur fin. Le curage des arrêts d'eau, la création d'une mare écologique dans la roselière et la modification du cheminement piétons ont été réalisés en 1999. La restauration du pont à deux arches de l'étang des Trois Ducs ainsi que celle du petit pont de l'étang de Chartemps devraient être terminés d'ici peu. Ce programme marque la fin des grands travaux dans la réserve. Pour l'an 2000, le calme et la sérénité du site revenus, chacun pourra s'y promener et observer en toute quiétude les plantes et les animaux qui vont retrouver un domicile propice à leur implantation.

**Q**ui dit «vallée», dit souvent «rivière». La Haute Vallée de Chevreuse compte deux principaux bassins versants : l'Yvette au nord et la Rémarde au sud. Cours d'eau naissant d'une multitude de sources, ils recueillent les eaux traitées provenant de stations d'épuration, mais aussi parfois de menus rejets qui, s'ils ne ressemblent qu'à quelques gouttes, peuvent faire déborder le vase... En d'autres termes : la qualité de nos rivières nous concerne tous. Bilan de santé.

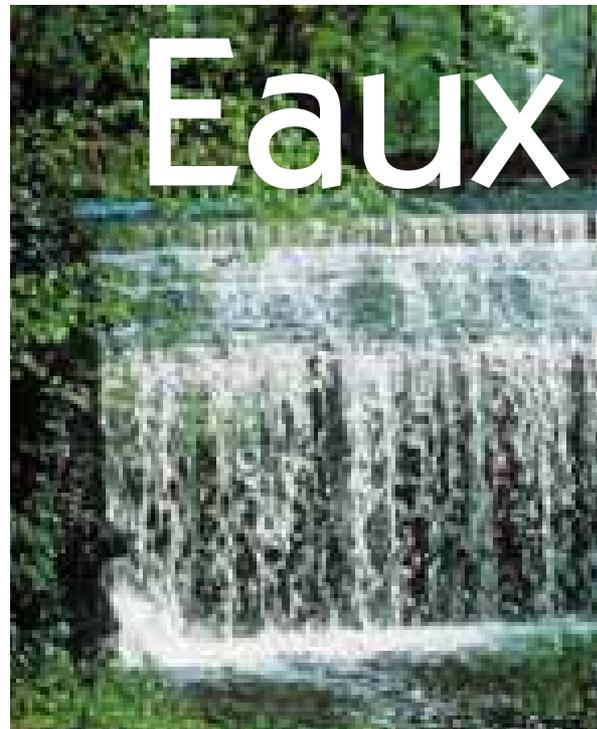
On peut évoquer l'eau de différentes façons, eau courante ou eau... gambadante à travers vallons et prés. On peut aussi se plaindre de la pluie, ou flâner le long du ruisseau voisin, jouer les impressionnistes devant un chevalet face à l'arche d'un pont ou, assis sur la besace, taquiner la perche. Sujet intarissable, l'eau a façonné nos paysages, et les berges des rivières ont accueilli nos villages. Ce bien si précieux, essentiel mais trop souvent sous-estimé mérite d'être considéré avec un peu plus d'égard et de respect.

### Drapeau rouge ou drapeau vert ?

Des études ont été menées sur les bassins de l'Yvette et de la Rémarde afin d'apprécier la qualité de l'eau, d'améliorer ses caractéristiques et de procéder à un entretien régulier et adapté des cours d'eau (*voir encadré "Menus détails..."*). Pour évaluer au mieux le degré de qualité des eaux, l'analyse s'appuie sur des approches complémentaires prenant en compte les éléments constitutifs d'un écosystème : physico-chimie de l'eau et des sédiments, bactériologie de l'eau, mesures de débit et étude de la faune aquatique. Cette dernière méthode est basée sur l'étude des peuplements aquatiques. Des stations de relevé sont réparties à intervalles réguliers le long de l'ensemble des cours d'eau du Parc. Les organismes vivant dans la rivière sont plus ou moins sensibles à la dégradation de leur milieu. On ne trouvera donc pas les mêmes espèces dans les eaux polluées que dans celles de qualité. Parmi les indicateurs notons les larves et les individus adultes d'insectes aquatiques, les crustacés d'eau douce, les mollusques, les vers, etc. Les résultats de toutes ces mesures permettent de classer les rivières selon la qualité de leurs eaux :

- Classe 1A : qualité excellente, aucune pollution n'est mesurée. Tous les usages (vie piscicole, baignade, production d'eau potable, irrigation) sont possibles.
- Classe 1B : qualité bonne. Les eaux présentent des traces de pollution légère. Elles peuvent néanmoins satisfaire tous les usages.
- Classe 2 : qualité passable. La pollution est notable, mais encore supportable. Le poisson vit normalement mais sa reproduction est aléatoire. La baignade est interdite et la production d'eau potable nécessite des traitements poussés.
- Classe 3 : qualité médiocre. Les eaux sont polluées, la vie piscicole est difficile, seule l'irrigation est encore possible.
- Hors classe : les eaux sont très polluées, inaptées à tous les

"N'oublions pas que la rivière est avant tout un milieu naturel et non pas un exutoire de nos rejets" rappelle François Hardy, chargé de mission à la Maison du Parc et spécialiste de nos rivières. C'est fort de cette considération primordiale que le Parc aborde toute intervention de restauration et de mise en valeur des cours d'eau. En 1989, à l'initiative du Parc, la Haute Yvette bénéficiait du premier "contrat de rivière" d'Île-de-France. Une expérience que le Parc souhaite étendre aujourd'hui à l'ensemble de ses cours d'eau, en concertation avec le syndicat de la Rémarde, le syndicat de la Vallée de l'Yvette (SIAHVY), la Région, le Département et l'Agence de l'eau.



Da Silva © PNR Chevreuse

usages et parfois dangereuses pour la santé publique. La vie aquatique est réduite à quelques organismes résistants. Sur le territoire du Parc, la qualité des cours d'eau reste globalement moyenne même si certaines améliorations sont à signaler depuis une dizaine d'années grâce aux travaux déjà entrepris.

Les principales sources de pollution sont les effluents des stations d'épuration, les rejets directs d'eaux usées et de drainages agricoles et les apports des réseaux d'eaux pluviales. Des progrès restent donc à faire dans le traitement de ces points noirs afin d'améliorer encore la qualité de l'eau de nos rivières.

### Action

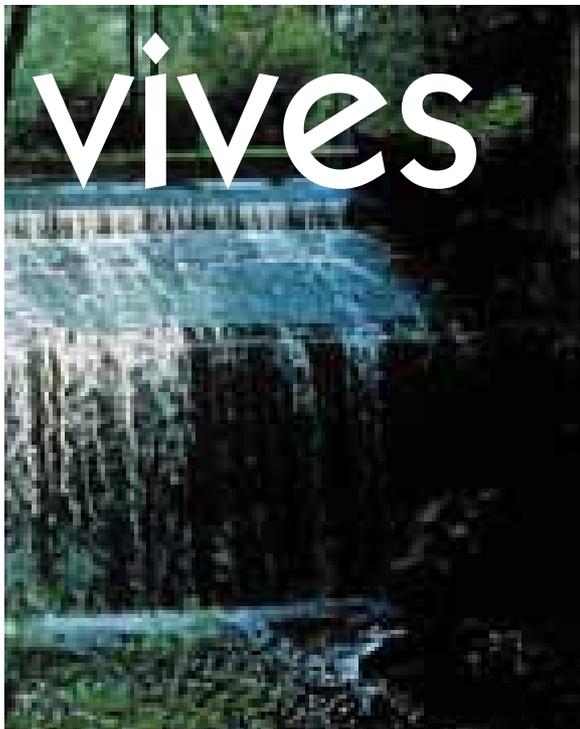
Aujourd'hui, différents types de travaux sont entrepris. Les traitements des stations d'épuration sont en général plus performants, notamment en ce qui concerne le phosphore. Les réseaux d'assainissement s'améliorent, des réseaux séparatifs pour les eaux pluviales sont mis en place, les

#### Menus détails d'une restauration de rivière équilibrée :

**ENTRÉE** : surveiller scrupuleusement les rejets polluants (stations d'épuration, relevés effectués par les organismes spécialisés) ;

**PLAT DE RÉSISTANCE** : garantir l'écoulement des eaux tout en conservant des habitats diversifiés (eaux stagnantes, agitées, lentes, rapides, cuvettes, cascades...). veiller à maintenir une flore et une faune riches et variées (respect d'un équilibre entre zone ombragées et lumineuses par coupe sélective d'arbres et d'arbustes) ; conserver les zones naturelles d'expansion des crues (marais, prairies inondables, bois alluviaux) ; éviter au maximum de "canaliser" artificiellement les cours (accélération du courant en cas de crue, puis débordements et inondations en aval).

**DESSERT** : mise en valeur du patrimoine lié à l'eau (ponts, lavoirs, etc.) et aménagement de sentiers sur les berges (pour la balade digestive...).



L'étang des Noës restauré

Répertorié à l'inventaire national des Zones Naturelles d'intérêt Faunistique et Floristique, l'étang des Noës creusé par Vauban au XVIIe siècle s'intégrait dans le réseau des étangs et rigoles du château de Versailles. Son exutoire est le Grand lit de rivière qui alimente l'étang de la Boissière, puis celui de Saint-Quentin-en-Yvelines (base de loisirs) avant de rejoindre la Bièvre. L'étang des Noës fut acquis par la commune du Mesnil-Saint-Denis en 1970. Fragilisé depuis par le développement urbain de son bassin versant et par l'emprise grandissante des boisements sur les milieux herbacés, il bénéficie actuellement d'importants travaux de restauration. La création d'une île, d'une zone de marais inondé et de trois mares, permettra la diversification des habitats aquatiques. Le désenvasement de la rigole périphérique favorisera une meilleure qualité de l'eau. L'agrandissement du périmètre de cette rigole contribuera à accroître la tranquillité de cette zone-refuge pour la faune. Prairies et berges débroussaillées, jeunes arbres supprimés contribueront à ce que le site retrouve son plein intérêt écologique et patrimonial.

Etang des Noës, Le Mesnil-Saint-Denis

assainissements individuels sont mis en conformité... Des campagnes d'entretien des lits et berges de rivières sont également menées par le Parc. Car la qualité de ces derniers contribue à l'équilibre de la rivière et à son auto-épuration. A terme, elles visent à restaurer les qualités écologiques des cours d'eau et le retour d'une faune et d'une flore de qualité.

Soyons écol'eau

Pour préserver au mieux nos "espaces bleus", rappelons quelques précautions salutaires et inhérentes à nos us et coutumes.

Côté jardin : modérer les doses d'engrais et d'herbicides, et favorisez les traitements "bio". Ne surtout pas jeter

vos herbes, feuilles d'arbres, tontes de pelouse dans les rivières, elles consomment son oxygène en pourrissant.

Côté cour : les grilles de descente de garage, les regards d'évacuation des gouttières, les grilles et avaloirs des chaussées et trottoirs ne sont pas des poubelles. Ne pas y déverser d'huiles ou autres déchets solides et liquides : ils aboutiraient dans les rivières (un litre d'huile peut couvrir 10000 m2 d'eau...) ou entraîneraient le dysfonctionnement des stations d'épurations.

Ne pas rejeter d'eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées lorsque les deux réseaux sont dissociés.

Celui-ci n'est pas dimensionné pour cet usage. Le risque serait d'entraîner un trop plein de la station d'épuration, d'où son débordement dans le milieu naturel. L'inverse est tout aussi important, c'est-à-dire ne pas rejeter les eaux usées dans les eaux pluviales qui vont directement dans le milieu naturel : fossés, ruisseaux, étangs, rivières, etc.

Évitons de rejeter les graisses : à froid elles se figent et créent des pains de graisse obstruant l'écoulement. (rappelons qu'une collecte des huiles, produits toxiques ou autres est à la disposition des habitants du Parc : consultez vos mairies).

Patrick Blanc



La qualité des cours d'eau du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse (source CATER - PNR - 1996).

Classe de qualité

(Bassin versant de l'Yvette : indices physicochimiques) (Bassin versant de la Rémarde : indices hydrobiologiques)

- Cours d'eau de qualité 1A, Cours d'eau de qualité 1B, Cours d'eau de qualité 2, Cours d'eau de qualité 3, Cours d'eau de qualité non déterminée, Cours d'eau hors classe, Bassin versant, Limite de commune

Diagnostic territorial du PNR Haute Vallée de Chevreuse (PNR/IAURIF 1996)



P.Dubreuil © PNR Chevreuse

L'Yvette, au Breuil

Abandon du projet de station de lavage de la R.A.T.P.

Le Parc naturel régional a été saisi simultanément, fin août dernier, par le maire de St. Rémy-Lès-Chevreuse et les associations, du projet de création d'une station de lavage par la R.A.T.P. S'est immédiatement mobilisé sur cette affaire.

Après un examen approfondi du dossier, le Bureau syndical faisait connaître au Préfet de Yvelines, dès la mi-septembre, que la création de cette installation «ne lui semblait pas conforme à l'esprit de la Charte du Parc, en raison de sa nature et de sa localisation». La Charte prévoit, en effet, que dans le Parc seul est admis le développement de formes d'activités économiques légères, adaptées au contexte du P.N.R. et respectueuses de l'environnement.

Après plusieurs réunions de concertation organisées en mairie de St. Rémy-Lès-Chevreuse avec l'appui et la participation active du Parc, la R.A.T.P. vient de renoncer à son projet. Un abandon qui tient tout à la fois à son souci de respecter les objectifs qualitatifs poursuivis par le Parc naturel régional et aux préoccupations environnementales propres de la Régie. Une décision courageuse et qui mérite le respect.

De cette expérience, il convient de retenir deux points : la force de cet outil qu'est la Charte pour le territoire du Parc ; la nécessité pour le Parc d'être consulté le plus en amont possible sur tout projet d'importance, comme le prévoit d'ailleurs la convention d'application de la Charte signée le 13 octobre

dernier avec l'État, seule façon d'éviter un règlement à chaud des problèmes. Il en va de l'intérêt de tous en Haute Vallée de Chevreuse.

Le château de Méridon, un havre de paix.

**F**lâner dans un jardin à la Française, parcourir les salles d'un musée ou d'une exposition, assister à un concert, un stage ou une conférence, sont autant d'animations agréables au public et salutaires à la sauvegarde des châteaux, demeures historiques qui dominent nos paysages.

Signes ostentatoires d'un passé révolu, les châteaux participent à la richesse de notre environnement. Pour certains d'entre nous, ces lieux mystiques nourrissent une petite part de rêve entretenue par l'enfant qui sommeille en chacun, bercé de contes et histoires. Mais la réalité est une autre histoire. L'entretien, la restauration et le retour à la vie de ces joyaux de pierre nécessitent d'importants moyens. À moins d'être extrêmement fortunés, quelques idées originales semblent permettre à leurs propriétaires de maintenir l'existence de ces colossales bâtisses. En Haute Vallée de Chevreuse, plusieurs châteaux doivent aujourd'hui leur renouveau à leur ouverture au public. Quatre d'entre eux témoignent ici d'activités particulièrement variées.

Photo Bruno Raoux

# Vies de château

## Terres historiques

Il n'est pas une commune de la Haute Vallée de Chevreuse qui ne compte au moins un château, un manoir, une grande demeure historique, ou un vestige de fortification féodale sur son territoire. Si certains sont fléchés (Breteuil à Choisel), inévitables (Dampierre sur les D91 et D58), repérables de loin (La Madeleine à Chevreuse), d'autres plus discrets se blottissent à la lisière d'un bois ou au fond d'une clairière. Préservés ou à l'état de ruine (Ronqueux à Bullion), tous ont été implantés sur des sites exceptionnels. Citons quelques exemples de réhabilitations remarquables : le château du Mesnil-Saint-Denis abrite la mairie. La bibliothèque et l'école occupent les communs. L'un

des trois châteaux de Rochefort-en-Yvelines, situé sur le golf est devenu club-house, Montjoye à Clairefontaine accueille les footballeurs et leur Centre National d'entraînement, le manoir des Vaux de Cernay est aujourd'hui un hôtel-restaurant, Vercœur à Milon-la-Chapelle héberge des handicapés au sein de la Fondation Anne de Gaulle, La Madeleine à Chevreuse, plus vieux château du Parc (forteresse édifée au XI<sup>e</sup> siècle), propose des expositions, des visites et abrite la Maison du Parc.

## Si Breteuil m'était conté

En 30 ans, Henri-François de Breteuil a fait de ce chef d'œuvre en péril un chef-d'œuvre... sans répit. Ouvert 7 jours sur 7, le château de Breteuil accueille près de 100 000 visiteurs par an et emploie 14 personnes. Les Contes de Perrault font l'originalité du lieu. Mais ne préjugez pas de l'aspect figé des personnages en cire illustrant les scènes. Approchez-vous de la salle. Lisez le tableau qui conte la scène et franchissez le seuil de la porte. La pièce assombrie s'illumine tout à coup et les personnages apparaissent à droite ou à gauche ce qui oblige à un suivi du regard. L'espace d'un instant, ils ont pris vie. La Belle au bois dormant sur son lit à baldaquin semble la plus réaliste, peut-être parce qu'elle dort justement et parce que la qualité des décors, de la sculpture et de la couleur du visage dégagent une telle sérénité que l'on a envie de devenir Prince Charmant ! Cinq autres scènes vous plongent dans l'univers magique de Perrault. Breteuil, c'est aussi, la vie dans un château autrefois (personnages en cire et automates, meubles d'époque), c'est un parc magnifique dominant la vallée, des écuries, une orangerie, des expositions (jusqu'au 1er février : crêches du monde entier). Bientôt, un jardin labyrinthe s'ouvrira aux enfants. Henri-François de Breteuil, héritier et "sauveur" du château est aujourd'hui un marquis heureux.

Six contes de Perrault sont mis en scène à Breteuil. On peut aussi parcourir les 75 hectares du Parc et les 20 km d'allées 7 jours sur 7.

Photo : Robert Cesak



## Méridon, centre culturel

Au détour de la petite route qui serpente sur le coteau sud-ouest de Chevreuse en direction de Boullay les Trous, un chemin indique sobrement "Méridon". Deux cents mètres plus loin à droite après avoir dépassé deux demeures en pierre, le château majestueux surgit de la végétation, comme enchâssé dans un écrin de verdure. Si les lieux ne bouillonnent pas d'agitation, ce n'est pas parce qu'une princesse s'y repose encore, mais parce que les occupants ponctuels, stagiaires, membres d'assemblées générales d'associations, de conférences, viennent ici goûter la quiétude d'un cadre naturel exceptionnel.

Tout au plus entendrez-vous le son d'un violoncelle, d'un piano ou de tout autre instrument de musique, activité à laquelle Méridon souhaite s'ouvrir de plus en plus. "Le site se prête très bien à la musique, explique Philippe Pétazzoni, directeur des lieux. Nous espérons développer notre offre en la matière : organisation de stages, de mini concerts, participation à des festivals. Le château et le parc sont régis par une association néerlandaise loi 1901. Notre raison d'être est de favoriser des échanges culturels entre les Pays-Bas et la France (découverte de la langue, de la région et de ses richesses). Mais nous avons besoin de proposer de nouvelles activités afin de faire face aux charges financières de fonctionnement et d'entretien qu'impose un tel bâtiment. Nous disposons de salles communes, d'un espace conférence, d'une salle pour la restauration et de 45 lits, certes confortables, mais dont l'équipement se situe entre l'auberge de jeunesse et l'hôtel premier prix." La fédération nationale de yoga, l'association Greenpeace, entre autre, organisent depuis longtemps leurs séminaires annuels à Méridon.



## Coubertin, ainsi fond fond fond

Les Ateliers Saint-Jacques (métallerie, menuiserie, taille de pierre, fonderie d'art), centre de formation de jeunes ouvriers (28 cette année) s'inscrivent dans le cadre du compagnonnage. Issus de la Fondation Coubertin créée il y a 51 ans, les quatre ateliers sont installés dans le château. Coubertin est aussi un musée qui regroupe 1500 dessins et de précieuses sculptures qui ne craignent pas la comparaison avec celles du musée Rodin. Chaque automne, depuis 1986, une exposition d'art contemporain permet d'ouvrir le château au public, l'occasion de découvrir le splendide jardin des Bronzes. En dehors de cette manifestation, la visite de Coubertin et de sa fonderie (à l'arrêt) est proposée sur rendez-vous le vendredi après-midi et le samedi par Madame Pascale Grémont, conservateur des collections de la Fondation. Attention, le carnet de rendez-vous est déjà plein pour plusieurs semaines !



H. Binet © PNF Chevreuse

▲ Concert dans la cour du château de Coubertin lors de la balade musicale autour de Racine.

## Dampierre, terres et eaux

Commandé à Mansart par le duc de Luynes au XVII<sup>e</sup> siècle, et propriété de la même famille depuis, Dampierre est l'un des rares château édifié en fond de vallée. De fait, le jardin offre de superbes perspectives autour de ses plans d'eau. Bassins, canaux, petites cascades sont alimentés par un bras de l'Yvette détournée et par le ru des Vaux. Le parc et le château ouvrent leurs monumentales grilles aux visiteurs à partir du mois d'avril et jusqu'à mi-octobre. En 1986, les écuries du château se sont transformées en restaurant aujourd'hui recommandées par les plus grands guides touristiques et gastronomiques. Tous les premiers week-ends de septembre, une exposition canine de labradors et retrievers anime la colossale demeure. L'organisation de réceptions, de séminaires ou encore de chasses privées complète les activités commerciales d'un domaine qui emploie en moyenne 15 personnes.

Être châtelain aujourd'hui, ce n'est plus une distinction, c'est un métier !

Patrick Blanc ■

## Le chemin des châteaux

Poésie secrète du lieu, âme éternelle des pierres, murmure de ballades médiévales, ces témoins du temps passé sauront toujours nous charmer. Et attirer nos promenades. À cet effet, le Parc termine actuellement un guide intitulé "Le chemin des châteaux". Il s'inscrit dans une collection de cinq itinéraires placés sous le thème Monuments et paysages. Le livret décrit l'histoire des châteaux visités et invite à découvrir depuis le parc de magnifiques perspectives paysagères.

Réhabilitée, la forteresse de La Madeleine à Chevreuse abrite dans son enceinte la Maison du Parc.



© Photo Yoann Gallais - Tous droits réservés.



# Vivre avec les sangliers

« L'autre jour, en se promenant en forêt, on a vu un sanglier, il a failli nous attaquer ». « Est-il vrai que les sangliers chargent lorsqu'ils se sentent en danger ? » ... Ces interrogations, le plus souvent de promeneurs, reviennent souvent aux oreilles de Brigitte Brault, chargée de mission à l'Office National des Forêts.

« Le sanglier fait peur, il reste aujourd'hui un animal mythique, comme le loup », précise la spécialiste de l'ONF. « Aujourd'hui, la crainte subsiste mais ne repose sur aucun fait. Il n'y a jamais eu d'accident avec des randonneurs, pas plus qu'avec d'autres usagers d'ailleurs. Le risque n'existe que lorsque l'animal est blessé ou lorsque la laie est surprise avec ses petits. Ce qui est excessivement rare. »



D. Chagot © ONF

Empreintes de sangliers.

## Discretion assurée

« Sus scrofa », plus connu sous le nom de sanglier, n'est pas un animal difficile. Il fréquente une grande diversité de milieux pourvu qu'il y trouve de la nourriture et une végétation assez haute pour se camoufler. Omnivore, il se nourrit de tout, de glands mais aussi de maïs, de vers de terre, de raisin et même à l'occasion de charognes. S'il est plutôt sédentaire, le sanglier a besoin d'espace, les populations occupant généralement de 2 000 à 15 000 hectares de boisement. Discret, il est très difficile à comptabiliser. Dans le Parc naturel régional, personne ne peut aujourd'hui donner de chiffres sur le nombre d'individus. « On ne sait pas les compter », indique Éric Dion, garde à l'Office National de la Chasse. « Leurs yeux ne brillent pas la nuit, leur taux de reproduction est très compliqué, il y a des années avec deux portées, d'autres avec une seule... » « La population peut doubler en un an, se déplacer », confirme Stéphane Walczack, technicien spécialisé sur le grand gibier à la Ficevy (Fédération interdépartementale des chasseurs de l'Essonne, du Val d'Oise et des Yvelines). Quoiqu'il en soit, rien ne semble anormal. Pour les chasseurs comme pour l'ONF, la « population est bonne » mais nécessite une gestion adaptée en l'absence de prédateurs.

## Une gestion tripartite

Sur le Parc, cette gestion est assurée par l'ONF, l'ONC et la Ficevy. Sur la plus grande partie du territoire, les sangliers sont chassés régulièrement. Classés nuisibles dans le département, ils ne sont soumis à aucun plan de chasse. Ainsi, d'une année sur l'autre, le nombre de prises varie, 283 individus ont été tirés en 98/99 contre 393 en 97/98.



D. Chagot © ONF

En revanche, certains domaines ne sont pas couverts par les administrations : les bois de la Madeleine, du Claireau, de Maincourt, de l'Etrille ou encore de la Roncerie, jugés trop touristiques ou trop proches des habitations. « A l'ONF, nous ne sommes pas partants pour intervenir dans ces périmètres, c'est trop dangereux (...) Si les plaintes se multipliaient, on changerait peut-être d'avis mais pour le moment on préfère éviter », souligne Brigitte Brault. Dans ces secteurs, les dégâts sont alors plus fréquents pour les agriculteurs comme pour les particuliers.

## Les chasseurs payent la note

Des systèmes d'indemnisation sont prévus par un article de loi de 1968 pour les agriculteurs, qui voient parfois leur champ labourés par « la bête noire ». « L'indemnisation est financée par la chasse elle-même. Une partie est prise sur chaque permis de chasser. Un timbre grand gibier est obligatoire pour chasser le sanglier. Cette taxe sert à payer le préjudice subi par les agriculteurs touchés par le phénomène », explique Stéphane Walczack. Sur le territoire, les indemnités sont en constante progression, passant de 171 000 francs en 1994 à 230 000 francs en 1997. Mais les « victimes » changent, les populations se déplacent. La Ficevy, qui préfère prévenir que guérir, met en place des actions de prévention, parmi lesquelles la pose gracieuse de clôtures électriques autour des parcelles agricoles.

Pour les particuliers, l'assistance s'arrête au conseil. Rien ne sert de déverser des seaux de naphthaline autour de son jardin, rien ne sert non plus de poser des barbelés « les sangliers aiment se gratter le dos avec », souligne Éric Dion. Alors que faire ? Une seule solution, poser une clôture électrique. Ou alors relativiser. Ne doit-on pas se réjouir d'habiter à quelques pas de la forêt, de pouvoir observer la faune sauvage ? Le sanglier est « intelligent, possède un sixième sens, il est instruit même » selon le garde de l'ONC. Alors protégeons nos jardins et réapprenons à l'observer.

Hélène Binet ■

### Chassés croisés

Les collisions de véhicules avec des sangliers sont fréquentes sur le Parc, au moins 70 par an. Les pics de collision se situent dans les quinze jours suivants les changements d'heure. Il faut plusieurs jours pour que les animaux changent leurs habitudes et cessent de traverser les routes aux nouvelles heures de pointe.

# Le Parc à vivre au quotidien



© Magny-les-Hameaux

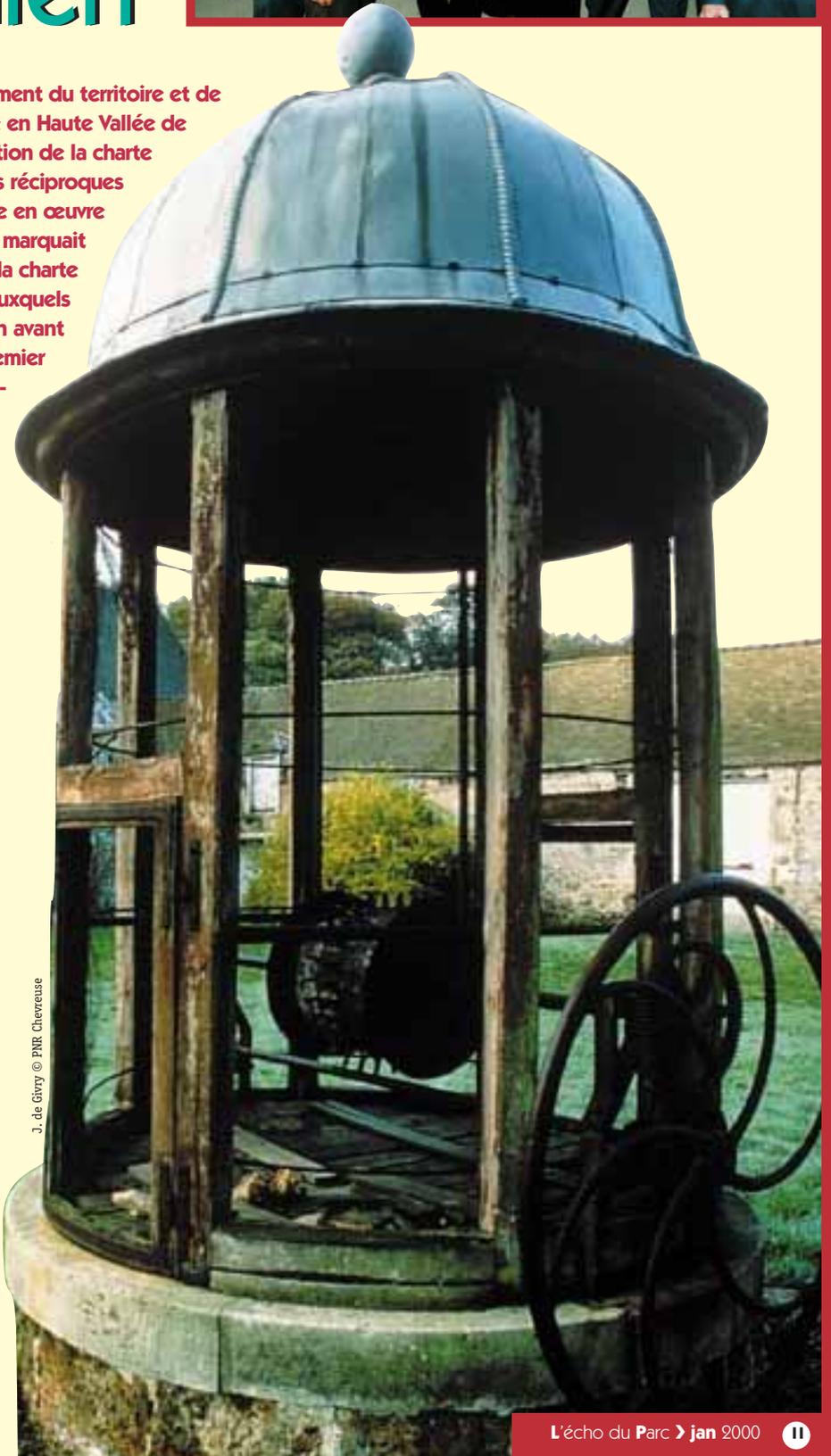
**Le 13 octobre 1999, la Ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Dominique Voynet, est venue en Haute Vallée de Chevreuse pour signer la convention d'application de la charte du Parc et ainsi officialiser les droits et devoirs réciproques des élus et des services de l'Etat pour la mise en œuvre de ce projet de territoire. Cet événement marquait l'aboutissement du processus de révision de la charte qui aura demandé plus de trois ans d'efforts auxquels s'est ajoutée toute une année d'instruction avant l'acceptation du nouveau document par le Premier Ministre. Aujourd'hui, la convention d'application est signée. Tout est rentré dans l'ordre et le Parc peut désormais s'atteler sereinement à la tâche qui lui incombe.**

**"L'**élaboration d'une nouvelle charte n'a rien d'une formalité. Il faut revisiter le projet, évaluer ce qui a été fait, adapter les objectifs à l'évolution des conceptions, des enjeux et des contraintes. Il faut aussi le faire, aujourd'hui sans doute plus qu'hier, avec l'idée que la concertation est une fin en soi. Même longs, les débats et les discussions sont plus qu'utiles, ils sont indispensables" précise Dominique Voynet. "Cette convention détermine comment l'Etat et ses services vont s'associer à la mise en œuvre de la charte sur le territoire, affirme Alain Rist, vice-président du Conseil Régional, chargé de l'environnement. (...) Il est exemplaire que l'Etat s'engage par cette signature à appliquer une charte élaborée par des élus locaux (...) Ce n'est que tous ensemble, en travaillant de concert, en alliant puissance publique, actions de proximité et volonté que nous réaliserons nos objectifs."

Yves Vandewalle, Président du Parc, ajoute "le projet de nouvelle charte a fait l'objet d'une concertation réelle et approfondie avec toutes les parties prenantes pour refléter aussi fidèlement que possible les attentes des uns et des autres et susciter l'adhésion du plus grand nombre".

De cette concertation est née la nouvelle charte du Parc, véritable document d'orientation. Elle s'articule autour de six enjeux majeurs. Pour vous en présenter les grandes lignes, les rédacteurs du journal sont allés enquêter sur le terrain. Ils ont interrogé les acteurs locaux, ont rencontré des spécialistes, ont recueilli témoignages et expériences.

J. de Givry © PNR Chevreuse





P. Dubreuil © PNR Chevreuse

## ENJEU N°1

## Préserver les milieux naturels les plus riches comme les prairies humides, les mares ou les roselières.

**U**n des premiers enjeux du Parc est de promouvoir la qualité et la diversité des milieux naturels, et plus particulièrement des zones humides qui concentrent un grand nombre d'espèces remarquables. Cette démarche est appuyée par les scientifiques. Jean-Claude Lefeuvre, professeur au Muséum national d'histoire naturelle, spécialiste français des zones humides compte parmi ceux-ci. Nous l'avons rencontré.

Un des enjeux du Parc est de préserver les zones humides, en quoi est-ce important ?



P. Dubreuil © PNR Chevreuse

Il y a environ 4 000 ans l'écosystème dominant du territoire français était la forêt avec 45 millions d'hectares. La régression de cette surface forestière (autour de 7 millions d'hectares juste avant la Révolution française) et surtout la dispersion de ces fragments au milieu

d'une structure de champs ouverts dus au développement de la protoindustrie (fer, verre, chaux) et de l'agriculture a fait reculer considérablement les grands herbivores et les grands prédateurs en Europe. Ce phénomène aurait pu être catastrophique pour la biodiversité sans la présence d'un réseau de corridors, et notamment de corridors "fluviaux" (forêts riveraines, mares, plaines inondables) qui favorisent la dispersion de nombreuses espèces entre les fragments forestiers (des bosquets aux forêts).

**Les zones humides en général ont joué un rôle important dans la sauvegarde de la biodiversité. Dans le Parc, une attention toute particulière est accordée aux mares, comment de si petits espaces peuvent-ils être source de diversité ?**

Les conditions particulières des mares liées en particulier à

leur faible profondeur font que des paramètres physiques, et notamment la température, peuvent être beaucoup plus élevés que dans les lacs et les rivières. Il en résulte une accélération des processus de décomposition de la matière organique et de sa minéralisation ainsi que de la croissance de nombreux organismes. Mares et bosquets sont souvent plus favorables à des espèces amphibiennes dites de lisière que sont les tritons, les salamandres, les grenouilles et les crapauds, qu'un grand étang associé à une forêt : c'est le seul exemple qui remet en cause le dogme selon lequel « fragmentation = perte de biodiversité ».

**Depuis des années, les hommes assèchent les marais, drainent les prairies, en quoi ces zones humides peuvent-elles nous être utiles ?**

Les zones humides jouent le rôle de tampon entre les bassins versants et les rivières. Avec le développement de l'agriculture intensive et de l'urbanisation, les sols ont été modifiés, parfois rendus complètement imperméables. Ainsi, les échanges entre la plaine et les rivières sont de plus en plus rapides. Sans les zones humides, nos rivières seraient beaucoup plus polluées. L'eau en provenance des champs ou des villes amasse au passage toutes sortes de polluants, pesticides, nitrates, hydrocarbures ou métaux lourds. Cette fonction de stockage, ou de rétention transitoire pour les métaux lourds, est extrêmement importante pour les pesticides. La plupart de ces derniers sont non-rémanents et, leur durée de vie étant parfois inférieure à trois mois, on comprend l'importance des zones humides pour empêcher qu'ils gagnent rapidement la rivière. Par ailleurs elles participent activement à la diminution des nitrates grâce à deux phénomènes : celui de leur transformation en azote atmosphérique par les bactéries dénitrifiantes qui "travaillent" en absence d'oxygène (condition anoxique) lorsque les zones humides sont inondées et l'utilisation des nitrates par les arbres et arbustes tels les saules en croissance lorsque la zone humide s'assèche progressivement au printemps et en été. Ces zones humides jouent un véritable rôle de station d'épuration. Elles rendent donc un grand service à la collectivité... à condition de ne pas trop leur demander, ce qui implique que la restauration des zones humides doit toujours être accompagnée d'une volonté des élus et des habitants de se préoccuper également des bassins versants. ■

## ENJEU N°2

## Informier et sensibiliser les habitants et les visiteurs

**“F**aire connaître, c'est déjà protéger.” Croyant en cet adage, le Parc a mis en place depuis plusieurs années des actions de sensibilisation du public. En 1999, deux nouvelles formules ont vu le jour. La première, vous l'avez entre les mains : ce journal d'information. La seconde s'adresse aux enfants : l'animation pédagogique “Raconte-moi le Parc” a démarré fin novembre. Pour ce faire, nous avons rejoint les enfants sur les bancs.

### Trop cool le Parc !

La cloche vient de retentir, première leçon. Parler du “Parc” et évoquer ses paysages “ouverts”, voilà qui a de quoi dérouter les enfants. “Non, l'entrée n'est pas payante, il n'y a d'ailleurs pas d'entrée, pas plus de clôture ou d'horaires de visite.” Les jeunes élèves ne savent pas forcément ce qu'est un Parc naturel régional - avouons que certains parents ne le savent pas davantage ! - Plutôt qu'un long discours de préambule, les enfants sont immédiatement invités à regarder un diaporama sur la Haute Vallée de Chevreuse. Le sens de



l'observation, la curiosité et l'esprit critique vont de suite être sollicités. Vanessa et Stéphane, les deux animateurs du Parc, commentent les images, questionnent les enfants, rebondissent sur les exclamations et sur les bons mots qui fusent de toute part.

### Sages comme des images

La superbe diapo d'une roselière est suivie de "Oh !" admiratifs. Un cours de vocabulaire appliqué s'impose. Les propos s'enchaînent avec le rôle du marais : rôle comparable à celui d'une éponge. À ne pas confondre avec -photo suivante - une mare... À quoi servait-elle ? questionnent les animateurs. - À éteindre les feux ! réplique une petite voix. - À laver le linge, ajoute une autre. - Et aussi la vaisselle ! - Mais plus maintenant car on a des lave-vaisselle, conclut l'un des élèves pris au jeu. Diapo suivante : un oiseau. La question n'est même plus nécessaire, chaque enfant s'exprime, donne un nom, l'un d'eux cite le "martin-piqueur", mais personne ne trouve. Il s'agit du bruant des roseaux. Ainsi défilent les images d'une vie naturelle passionnante. Plus tard, le diaporama s'arrête sur l'intervention humaine au sein du milieu naturel. Des repères plus précis se dessinent dans l'esprit de nos bambins. Le nichoir accroché à ce vieux poirier est destinée à la chouette. Ces vaches écossaises qui paissent dans la prairie de la Gravelle à Saint-Lambert-des-Bois contribuent à la gestion des prairies humides. Vue d'un ru encombré de branchages et de toute une végétation étouffante, vue

suivante du ru "aéré" : les techniciens du Parc veillent à l'équilibre d'une nature à la fois sauvage et si proche de la civilisation. De la rivière, on passe aux ponts, aux petits commerces, aux artisans, au quotidien des habitants du Parc. L'image fait réfléchir, génère le débat, suscite l'observation, la mémoire.

Après un tel flot d'informations : récré. Au retour, l'équipe pédagogique a préparé un jeu de société qui met en œuvre la charte et les 21 communes du Parc sur un puzzle géant. Le cours de géo est assuré.

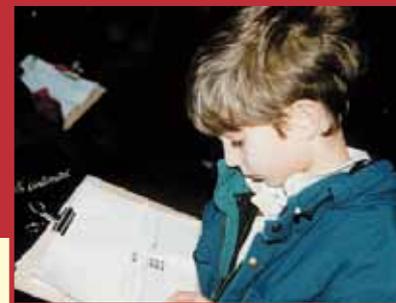
### Le chemin de la découverte

L'après-midi se déroule sur le terrain. Munis d'un questionnaire, les enfants partent à la découverte de leur environnement immédiat. Dessins, repérages, cueillettes, reconnaissance du patrimoine tiennent en haleine même les plus turbulents jusqu'à la fin de la journée. "Ce soutien pédagogique me paraît excellent, confie l'instituteur à la fin de la journée. Pour les élèves, ça ne ressemble pas au quotidien de l'école, d'où leur curiosité accrue. Et j'espère que les enfants, en rentrant ce soir, apprendront à leur tour à leurs parents tout ce que nous venons de découvrir aujourd'hui... Car moi-même, je n'en savais pas la moitié" conclut-il avec humour. Eeeeh... conclusion tout aussi valable pour le scribouillard de service... ■

**L'Éducation Nationale et le CRDP\* partenaires**

L'inspection de l'Éducation nationale de Chevreuse a très vite adhéré à la proposition du Parc. "Nos missions respectives se rejoignent, chacun des partenaires pouvait être acteur, expliquent Claire Rosty, inspectrice et Alain Hesling, conseiller pédagogique, tous deux basés à Chevreuse. Vouloir exploiter la connaissance du patrimoine local au service des élèves nous intéresse tous. Nous avons transmis le projet aux directeurs d'écoles : 52 classes ont souhaité s'inscrire. Nous n'avons pu en retenir que 23, malheureusement. Notre rôle aujourd'hui est d'apporter une formation spécifique aux enseignants de ces classes. "Raconte-moi le Parc" doit s'inscrire parfaitement dans le projet d'école et le projet éducatif de la classe, ceci par rapport aux programmes nationaux. L'enseignant dispose d'une certaine liberté pour développer plus ou moins les thèmes retenus. La mise en application de ce projet aura pris à peine un an, preuve de la bonne entente des trois partenaires !"

\*Centre Régional de Documentation Pédagogique



## ENJEU N°3

### Maîtriser la croissance de l'urbanisation

**D**ans la Vallée de Chevreuse, on se croit bien souvent à des lieues de la civilisation. Pourtant le Parc se trouve à seulement trente kilomètres de la capitale et aux limites de la Ville Nouvelle. Cette préservation du cadre de vie est le résultat de la politique menée par le Parc depuis 15 ans, dont le maître-mot est "maîtrise de l'urbanisation". Charles-Antoine de Ferrières, directeur du Parc depuis sa création et urbaniste de formation, témoigne.

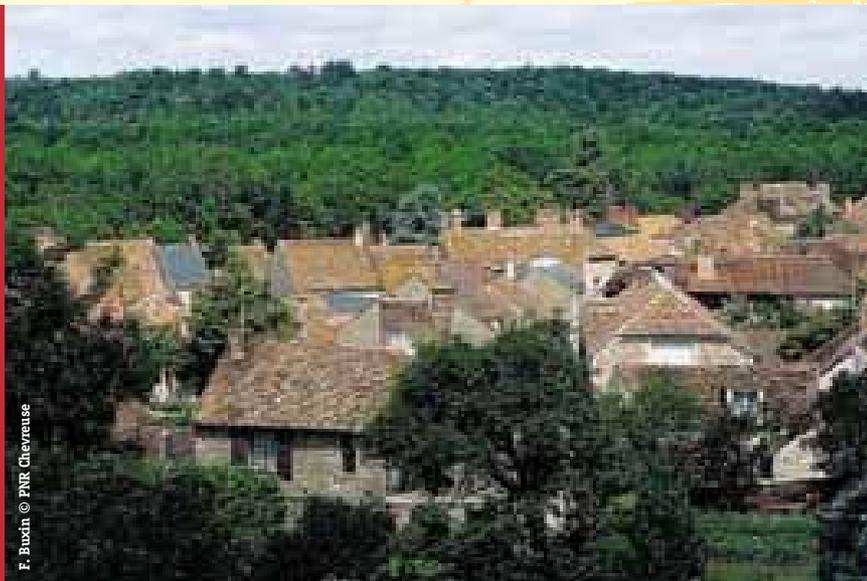
Quelle était la situation de l'urbanisation dans le Parc à sa création ?

Lorsque le Parc a été créé en 1985, le processus d'urbanisation de la région parisienne était déjà largement enclenché. Le développement des lotissements et des maisons individuelles a commencé dans les années 70, période à laquelle on incitait les Français à devenir propriétaires. Les dispositifs d'accession à la propriété mis en place par le ministre Chandon vont avoir pour consé-

quence la multiplication de ce que l'on a appelé des "chalandonnettes", c'est-à-dire des lotissements de grande envergure qui fleurissaient en quelques mois au beau



J. de Givry © PNR Chevreuse



F. Bouché © PMR Chevreuse

*Premier Parc naturel régional classé en région Ile-de-France, vous devez rester pionnier. Vous le resterez, j'en suis sûre.*  
(Dominique Voynet)

milieu des champs. Heureusement, la Haute Vallée de Chevreuse sera pour l'essentiel épargnée grâce à la vigilance de ses habitants.

**Le Parc a-t-il été créé en priorité pour lutter contre l'urbanisation ?**

Le Parc a en effet été créé en réaction à deux projets d'urbanisation. En 1973, un grand propriétaire de la Vallée de Chevreuse signait une promesse de vente avec la banque Lazard pour lui céder quelque 2.000 hectares de forêts et terres agricoles s'étirant entre Maincourt et Cernay-La-Ville. Le risque d'urbanisation était si évident qu'entraînée par le maire de Dampierre et quelques habitants clairvoyants, la population s'est mobilisée et a fini par obtenir de l'État qu'il reprenne à son compte le compromis de vente en se substituant à la banque. C'est ainsi que les forêts concernées sont devenues domaniales et que les terres ont été redistribuées par la Safer aux agriculteurs intéressés.

Le second sujet de mobilisation, qui rejoint un peu le premier, a porté sur la création de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines dont les habitants de la vallée de Chevreuse craignaient de faire les frais. En effet, comment échapper aux contrecoups de cette ville en construction, alors que tout au long des années 70, les promoteurs vont sillonner les campagnes alentour, et la Haute Vallée de Chevreuse en particulier, pour tenter de lotir dans la verdure, hors de l'emprise prévue pour la Ville nouvelle. Leur but étant de proposer aux nouveaux acquéreurs ce mirage qui faisait rêver : "la ville à la campagne".

Élus et associations, déjà aguerris par la première alerte, vont se battre pour que les promoteurs ne puissent urbaniser les espaces agricoles, aidant en ce sens les aménageurs de la Ville Nouvelle à maintenir les développements escomptés à l'intérieur du périmètre qui leur était confié. L'idée de création d'un Parc naturel régional fait peu à peu son chemin et une étude de faisabilité est finalement engagée en 1981.

Rien d'étonnant donc qu'à l'issue de ce processus de gestation de près de quinze ans, le premier objectif du Parc, lorsqu'il est créé en 1985, soit de freiner l'urbanisation et d'arrêter le grignotage des espaces naturels.

**Les compétences du Parc en matière d'urbanisme sont aujourd'hui très étendues, comment en est-on arrivé là ?**

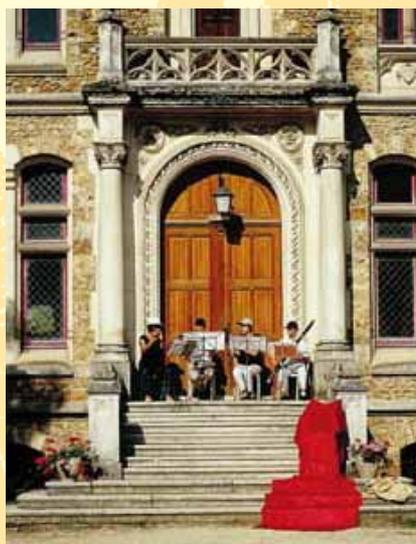
Contrairement à la charte initiale, la charte révisée du Parc est maintenant opposable. Ceci implique que les P.O.S. et schémas directeurs locaux s'adaptent pour lui être compatibles. Par ailleurs, la loi de 1993, dite loi Paysages, a confié aux Parcs la responsabilité de promouvoir et de coordonner un aménagement fin du territoire. Le Parc a un rôle d'incitateur et d'animateur à jouer pour susciter le développement durable.

Ainsi, il ne suffit pas de décréter que l'urbanisation sera dorénavant contenue dans les périmètres d'agglomérations actuels, il convient d'abord d'en convaincre élus et résidents, puis ensuite de trouver et de mettre en œuvre les outils nécessaires pour que cela soit possible et qu'ainsi bourgs et villages puissent continuer à vivre et à se développer précautionneusement.

Un exercice délicat qui suppose d'encourager le développement de petites activités économiques, qui font la vie dans les villages, de maintenir un certain équilibre social et des générations et donc un parc de logements adapté, de restaurer et de requalifier certains cœurs de bourgs trop longtemps délaissés, enfin de renforcer l'identité de chacun des bourgs et villages.

La mission suppose aussi un travail de concertation avec les collectivités riveraines, et la ville nouvelle en particulier, pour organiser ou conforter d'indispensables cohérences ou complémentarités aux franges du territoire. Il s'agit de tâches de longue haleine pour lesquelles le Parc a décidé de mettre au service des communes de la Haute Vallée de Chevreuse des outils et des techniciens dont elles ne peuvent se doter individuellement.

C'est ainsi que le Parc a mis en place une mission pour le développement économique et un atelier d'urbanisme ayant compétences en architecture, urbanisme et paysages. Enfin, le Parc a prévu de créer un outil partagé de maîtrise foncière pour aider les communes à mener des actions foncières en faveur d'une requalification / densification des cœurs d'agglomérations. ■



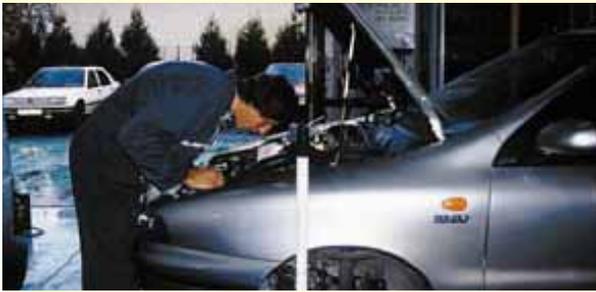
**ENJEU N°4**

**Conserver un territoire vivant**

**L**e Parc n'est pas une réserve d'indiens, ce n'est pas non plus une cité dortoir. Espace de vie, il cherche à concilier écologie et économie. C'est ce que l'on appelle, dans d'autres sphères, le "développement durable".

**Une des actions phare en 1999 a été la mise en place de l'ORAC, l'opération de restructuration de l'artisanat et du commerce. En 1999, les premières aides ont pu être attribuées. Olivier Pansardi, garagiste à Bonnelles a su en profiter.**

*"Je suis installé à Bonnelles depuis onze ans et les clients font appel à mes services pour les travaux d'entretien et de réparation de leurs véhicules, mais ils ne savent pas*



toujours qu'étant agent d'une marque, je peux aussi leur vendre des véhicules neufs. Aussi, ai-je eu l'idée de construire un hall d'exposition. Un projet que j'envisageais depuis longtemps quand j'ai eu la visite de Christine Haccard qui m'a présenté le système d'aides et de conseils mis en place par le Parc dans le cadre de l'ORAC. La perspective d'une subvention de 20% m'a permis de compléter cet investissement, et de refaire en supplément toute la façade aux couleurs de la marque que je représente. Grâce à une meilleure identification du garage qui mettra en avant le savoir-faire du personnel formé à la marque, mon entreprise pourra être plus performante. Ce développement m'a donné l'occasion d'embaucher en juin un mécanicien, ce qui

me laisse ainsi du temps à consacrer à la vente, et j'envisage même de faire appel plus tard à un vendeur.

Contrairement à la lourdeur de la plupart des démarches administratives, le dossier ORAC a été très simple à remplir et à mettre en place, et il n'a fallu que trois mois pour connaître la décision du comité d'attribution en octobre. Les travaux sont en cours, et la subvention sera versée au moment de leur règlement.

Si j'ai un conseil à donner aux artisans et commerçants du Parc à propos de cette opération qui les concerne directement, ce serait de ne pas passer à côté de cette opportunité. S'ils ont un projet ou s'ils s'interrogent sur leur avenir, il leur est facile de demander un entretien auprès de Christine Haccard. Avant même de parler d'une éventuelle subvention, ils peuvent obtenir des conseils personnalisés, ce qui est déjà intéressant". ■

### Racine entre les lignes

Cette année, on célébrait le tricentenaire de la mort de Jean Racine. Pour commémorer l'événement, le Parc a fixé plusieurs rendez-vous au public troquant le théâtre et les livres, pour des balades, musicales ou littéraires. Au total, près de mille personnes ont pu participer aux animations proposées.

"A l'école ça me barbaît Racine... Avec les promenades littéraires j'ai redécouvert l'auteur. Je me suis souvenue qu'il était orphelin. J'ai mieux compris ce qu'était le jansénisme".

"J'habite dans le coin et quand je lis les vers du poète sur les bornes, je me dis qu'il parlait bien. la commémoration de sa mort me permet de me cultiver un peu, ça fait du bien !"

"Allier la randonnée à la culture est une riche idée, ça permet de toucher un public nouveau. Je suis mélomane, mais pas spécialement randonneuse. La balade musicale m'a donné envie de me promener dans le coin. Je reviendrai..."

## ENJEU N°5

### Maintenir des paysages ouverts

**A**u XIX<sup>e</sup> siècle, les artistes se rendaient à Cernay pour peindre. Depuis, les visiteurs se succèdent sur l'ensemble du Parc. Ils découvrent et apprécient ce qui fait l'originalité de la Vallée de Chevreuse : ses paysages, alternance de grandes plaines céréalières et d'étroites vallées. François Roche, habitant du Parc, conserve leur mémoire depuis des années. Nous l'avons interrogé.

#### François Roche, collectionneur de paysages

"Lieu délicieux, agrémenté au nord de coteaux couverts de pins, au ras desquels se trouvent les rochers des cascades, si fréquentées par les promeneurs, et les touristes. Au Sud, les vallons des Pucelles avec les sapins de la haie de Neauphle, à l'est des masures couvertes en chaume...". Cette évocation des Vaux de Cernay, extraite de la monographie de Julien Legoupil, instituteur à Cernay en 1899, réalisée à la demande du ministre de l'Instruction publique, nous révèle la teneur des paysages au siècle dernier. Elle fait partie des nombreux témoignages recueillis par François Roche. Depuis trente ans, ce passionné d'histoire locale amasse consciencieusement tout document sur la vallée de Chevreuse : brochures, livres, menus d'auberge et surtout cartes postales. Pour cela, il chine, passe des heures dans les bibliothèques, parcourt les musées. Parfois, il n'hésite pas à "faire appel au peuple". En quelques années, sa collection devient impressionnante et, en 1984, François Roche décide de se lancer dans la publication. Il extrait de ses boîtes et classeurs, témoignages et iconographies et commence à rédiger le premier tome d'une longue série d'ouvrages sur la vallée de Chevreuse en 1900. "Mon souhait est que les habitants



© Photo Yoann Gallais. Tous droits réservés.

d'aujourd'hui, anciens et nouveaux, prennent conscience de leurs responsabilités dans la préservation et la transmission du patrimoine qu'ils ont la chance d'occuper". On y trouve de tout, des extraits de guides, des tableaux de maître, des affiches, beaucoup de cartes postales.

On apprend, on découvre à travers ces documents, les paysages et les mœurs d'un autre siècle. Dans le dernier tome sur les "Peintres et paysages", François Roche lance une idée : celle de reprendre aujourd'hui l'initiative du ministre de l'Instruction publique aujourd'hui. En somme de demander aux enseignants de nous "raconter le Parc."

A ce jour, onze tomes sont parus et six sont encore disponibles à la vente à la Maison du Parc, dans les librairies ou encore chez l'auteur (01 34 85 21 80). ■





## Les engagements du Conseil Régional

Extrait du discours prononcé le 13 octobre par Alain Rist, Vice-Président du Conseil Régional Chargé de l'environnement, du cadre de vie et des contrats régionaux et ruraux

*"Je voudrais vous donner l'opinion de l'Exécutif francilien sur une question qui touche directement le P.N.R. Ce magnifique Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse se situe à proximité de la Ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines. Si Saint-Quentin est une réussite, sa desserte n'est pas sans poser quelques problèmes. Je l'ai déjà affirmé à plusieurs reprises. Prolonger l'A.12 mettrait à mal le fragile équilibre du Parc naturel régional. Mais ne rien faire serait insupportable pour les communes de Trappes, de Maurepas et pour les riverains de la N. 10. Sur ce point, je pense sincèrement qu'en terme d'environnement, de proximité, de logement social, il existe une réelle complémentarité entre la Ville nouvelle et le P.N.R. Un devoir de solidarité existe aussi entre territoires. Il doit être renforcé. Voilà pourquoi nous souhaitons agir en requalifiant la nationale 10 pour faciliter les circulations, diminuer les nuisances sonores et réaménager le trafic camion. Nous souhaiterions également, dans l'hypothèse où les tribunaux se prononceraient défavorablement sur le dossier actuel, qu'un accord puisse être trouvé entre le Parc naturel régional, les collectivités territoriales dont la Ville nouvelle, et les associations locales sur le dossier du transfert des activités de la SAVAC permettant ainsi de préserver le site de Trotigny, site classé de la Vallée de Chevreuse, ainsi que l'activité, les finances locales des communes concernées et naturellement l'emploi."*

## ENJEU N°6

### Restaurer et mettre en valeur les rivières

**L'eau occupe une place importante dans le Parc. Elle nous fascine, autant qu'elle façonne nos paysages. Depuis plusieurs années, les techniciens du Parc assurent l'entretien de nos cours d'eau, avec précision. Nous les avons suivis, le temps d'une restauration, sur une étroite portion de l'Yvette, début décembre, à Lévis-Saint-Nom.**

Restaurer une rivière relève d'une connaissance très précise de l'écologie du lieu. Mètre par mètre, le moindre problème et les spécificités de l'environnement du cours d'eau sont notés par l'équipe du Parc (du canyoning à la plongée, tous les moyens sont bons !). Les travaux sont ensuite confiés à une entreprise spécialisée avec laquelle un repérage est tout d'abord effectué.



#### Visite guidée

Dès les premiers pas, il est décidé de laisser un tronç affleurant à la surface. Il crée une retenue, puis une minichute d'eau, diversifiant ainsi les écoulements. Plus loin, un drain remontant à trente mètres de la berge sera à dégager pour favoriser le développement d'une flore diversifiée. Un superbe touradon de carex (ou laïche), sorte de touffe de grandes herbes, retient l'attention de l'équipée quelques instants.

On passe ensuite sur la berge. Les aulnes y sont à la fois rois et bienfaiteurs. Leurs racines, véritables armatures de bois, maintiennent les berges et évitent les surcreusements. Il est convenu d'aider au développement des jeunes sujets en abattant les cépées trop fournies. Nous étudions ensuite les

#### La charte, un document de référence

La charte est le contrat qui concrétise le projet de protection et de développement élaboré pour le territoire du Parc. Elle fixe les objectifs à atteindre, les orientations des actions à mener et les mesures permettant leur mise en œuvre. Elle engage pour dix ans ses signataires - élus locaux, départementaux et régionaux - ainsi que l'Etat qui l'a approuvée. Passé ce délai de dix ans, une procédure de révision permet, au vu du bilan du Parc, de redéfinir un nouveau projet décennal et de reconduire éventuellement son classement.

La charte du Parc est consultable en mairie et en vente à la Maison du Parc.



méandres. Nul besoin ici d'essayer de canaliser la rivière par des pieux, sa progression restera naturelle. Les éventuels débordements, sans risque dans cette vaste zone marécageuse, limiteront les risques d'inondation plus en aval. L'eau limpide laisse apparaître un herbier. Quelques cailloux sont posés en croissant pour fournir protection, oxygénation et espace de ponte. Enlèvement d'embâcles, entretien de la forêt alluviale, coupe sélective de branchages et dégagement des berges, occuperont les techniciens spécialisés dans ces types de travaux. Un exemple d'entretien minutieux qui se répétera tout au long des années à venir et tout au long de nos cours d'eau. Les petits ruisseaux font les grandes rivières. ■

## CONCLUSION

Voici présentées quelques illustrations des enjeux de cette nouvelle charte. Ce n'est qu'une infime partie des actions menées. Vous l'avez compris, le projet est vaste et divers, on pourrait presque parler de projet de société.

*"L'avenir de notre pays s'inscrit dans le cadre plus vaste de l'Union Européenne pour mieux préserver les valeurs humanistes dont notre continent est porteur, les hommes ont besoin d'espaces d'expression politique et sociale proches, conçus autour d'un projet positif, où ils peuvent prendre réellement en main leur destin en échappant au repli identitaire. Au XVI<sup>e</sup> siècle, du Bellay exprimait déjà ce besoin d'enracinement dans un sonnet célèbre où il manifestait son attachement à son "petit Liré" qu'il préférerait au "Mont-Palatin". Il ne s'agit pas de cultiver la nostalgie d'une ruralité dépassée dont les historiens savent qu'elle n'était douce que pour un petit nombre, mais bien de développer de nouveaux cadres propices à l'enracinement et à l'épanouissement de chacun d'entre nous. Je suis persuadé que notre Parc est un outil privilégié pour satisfaire cette attente forte de nos concitoyens."* Yves Vandewalle, Président du Parc.

■ Dossier réalisé par Hélène Binet, Patrick Blanc et Hélène Dupont.



Terres vivantes

**D**u 15 février au 15 mai 2000, le Moulin d'Ors ouvre ses portes et invite le public à découvrir une exposition sur les Parcs naturels régionaux de France, réalisée par la Fédération des Parcs et les éditions Gallimard.

# Le tour de France en 38 Parcs



▲ Un des 38 parcs : Le Livradois Forez



Hélène Binet © PNR Chevreuse

consommation qui «dégrade la nature et menace l'homme». Les Parcs participent de cette critique et tentent d'apporter des réponses...avec une grande prudence. En 1971, depuis le très jeune ministère de l'Environnement, Robert Poujade leur assigne un objectif "d'aménagement fin du territoire". Dix-sept Parcs sont créés au cours de cette décennie, malgré la frilosité financière de l'Etat, malgré la défiance de la population locale redoutant un excès de contraintes, mais avec l'impulsion de la Datar. Pendant cette période, les Parcs privilégient leur fonction d'expérimentation dans les domaines culturels, d'éducation ou de préservation des milieux naturels.

## 1977-1987 Des "éco-développeurs"

Si dans leur première décennie, les Parcs ont réussi à s'imposer, il leur reste à expliquer et mettre en œuvre leur grand dessein, celui d'inventer des modèles de développement qui respectent l'homme, la nature, le patrimoine et qui aient un impact réel sur le devenir des zones rurales et l'évolution de la société.

On assiste cependant à un curieux pas de deux, empreint d'un soupçon de schizophrénie : les Parcs mettent tantôt en avant le développement économique, tantôt la préservation de l'environnement alors qu'ils œuvrent sans discontinuer sur les deux fronts. La gestion de la biodiversité est leur credo et ils sont les premiers à se lancer dans les mesures agri-environnementales. Au terme de cette décennie, les Parcs ont acquis une véritable légitimité. Les territoires qui souhaitent être labellisés sont de plus en plus nombreux.

## 1988 – 1997 Un devoir d'excellence

Cette décennie est celle de la légalisation. Le décret de 1988 fait obligation de réviser la charte tous les dix ans, l'article 2 de la loi Paysages de 1993, complété par un décret (1994) et une circulaire (1995) leur donne les armes juridiques qu'ils réclamaient depuis des années. C'est également au cours de cette période qu'ils s'engagent massivement dans la procédure lourde de révision de leur charte. Les Parcs sont conduits à préciser la spécificité de leurs missions. Ils se reconnaissent dans la notion de développement durable. Aujourd'hui, forts de leur bilan et d'une reconnaissance juridique, les Parcs naturels régionaux affichent des "objectifs d'excellence" et revendiquent plus que jamais leur mission d'expérimentation.

*D'après la revue "Parcs", numéro 30 (juin 1997) et le bilan "Les Parcs naturels régionaux ont trente ans" réalisé en mars 1997 par M.E. Chassagne. ■*

En 1997, on fêtait à Lurs-en-Provence le trentième anniversaire des Parcs naturels régionaux. Pendant quelques jours, on s'est souvenu avec beaucoup d'émotion des premiers pas des Parcs. On a parlé, échangé, parié sur l'avenir. Depuis, en deux ans, quatre nouveaux Parcs ont été créés. Preuve que la dynamique persiste.

▲ Tous les ans, les Parcs naturels régionaux se retrouvent pendant plusieurs jours pour mettre en place de nouveaux projets. Cette année, plus de 800 personnes se sont rassemblées en Corse pour débattre sur la question des relations villes-campagnes à l'horizon 2010.

## 1967-1976 L'esprit critique et le souffle civilisateur

L'histoire des Parcs a commencé en 1967 dans le contexte des Trente Glorieuses. C'est également l'époque de mai 68 et de la dénonciation du mode de production et de

**38 Parcs et moi et moi et moi**

**Le plus grand :**  
Volcans d'Auvergne

**Le plus vieux :**  
Scarpe Escaut

**Le dernier né :**  
Les Causses du Quercy  
créé le 5 octobre dernier

**Et le plus petit :**  
la Haute Vallée  
de Chevreuse

Renseignements pratiques

**Exposition le tour de France en 38 Parcs**

Ouvert du 15 février au 15 mai le samedi et dimanche de 14h à 17h30

En semaine visites sur RDV (groupes)

Adresse : Rue du Moulin d'Ors, sur la partie basse de la commune de Châteaufort

Renseignements : 01 30 52 09 09



# Vers une stratégie européenne de protection de la nature

**S**i la destruction de la biodiversité dans les pays développés, et dans ceux de l'Union Européenne en particulier, est plus insidieuse que dans les pays pauvres, elle n'en reste pas moins tout aussi préoccupante. Pour y remédier, chaque état a mis en place des réglementations, des lois, a défini ses propres objectifs, déployé ses propres moyens.

La Commission européenne, considérant que les problèmes de protection de la nature se posent au niveau international, que les interactions des espèces et des milieux naturels ne connaissent pas de frontières, a proposé aux Etats membres un certain nombre de mesures protectrices communes. Ces initiatives, signées par les ministres de l'environnement de tous les Etats membres, s'efforcent de mettre un peu de cohérence dans la protection des milieux naturels et des espèces qu'ils hébergent. Mais la mise en œuvre pratique de ces Directives est longue et délicate car elle doit organiser les financements appropriés et s'appuyer sur une large concertation dans chaque pays et entre les états de l'Union européenne.

## La préservation des Habitats

Beaucoup plus ambitieuse, et prolongeant la Directive «oiseaux», la Directive «habitats» a été adoptée en 1992. Elle se donne pour objet «d'assurer la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages sur le territoire européen des «états membres», y compris sur leurs territoires maritimes». La Directive prévoit la création de zones spéciales de conservation pour 253 types d'habitats, 200 espèces faunistiques et 432 espèces végétales. La réalisation de ce réseau écologique européen, que la Directive «habitats» appelle Natura 2 000, devrait être une application de la Convention sur la protection de la Biodiversité signée au Sommet de la Terre à Rio en 1992. Il faudra cependant attendre jusqu'en 2 004 pour que soit mis définitivement en place le réseau d'espaces protégés ainsi défini.

En France, la superficie totale des sites susceptibles de figurer dans le réseau Natura 2 000, représente environ 2,5 % du territoire. Seulement trois sites ont été retenus dans le Parc naturel régional.

Les sites Natura 2 000 ne sont pas des sanctuaires, les activités préexistantes (exploitation agricole ou forestière, etc.) seront maintenues et pourront même être encouragées quand elles sont bénéfiques au maintien de la biodiversité. Les activités nouvelles qui ne nuisent pas à la conservation de la nature pourront se développer normalement. Le rapport du Sénat du 2 novembre 1999 sur la Directive européenne Habitats résume bien les enjeux : «Il s'agit d'utiliser la Directive Habitats pour gérer le développement économique dans un meilleur respect de l'environnement de manière à préserver l'avenir».

Catherine Reinaud, Philippe Rocher  
Union des Amis du Parc ■



▲ Lucane cerf-volant mâle, espèce retenue par la Directive Habitats.

## Le spectre du Dodo

L'extinction du dodo, oiseau des îles de l'Océan indien, a marqué les consciences. C'est peut-être pour cela que la première mesure de protection environnementale à l'échelle européenne, prise en 1979, a concerné principalement les oiseaux. Cette Directive «oiseaux sauvages» prévoit des zones de protection spéciale pour protéger les habitats nécessaires à la survie, à la reproduction, à l'hivernage des oiseaux menacés ainsi que des zones relais pour les espèces migratrices. La France a désigné 64 zones de protection fin décembre 1990 sur des secteurs qui font déjà l'objet de protections diverses : parcs nationaux, réserves naturelles, propriétés du Conservatoire du littoral, et s'est engagée à protéger et à restaurer ces territoires. Dans le Parc, pratiquement tous les oiseaux sont sur la liste des espèces protégées par la Directive.

François Dehondt © PNR Chevreuse



▲ Les bas marais alcalins de la prairie de la Gravelle ainsi que ceux du Domaine de la Claye ont été retenus par la Directive Habitats. Le secteur à sources pétrifiantes de Châteaufort est le troisième site sélectionné.



Directeur de la publication : Charles-Antoine de Ferrières  
Président de la commission communication : Guy Poupart  
Rédactrice en chef : Hélène Binet  
Comité de rédaction : Hélène Binet, Patrick Blanc, Hélène Dupont  
Ont participé à ce numéro : E. Aubert, M. Bourdoiseau, C. Dubuc, C. Geronimi, L. Guilbot, F. Hardy, O. Jaffrezic, C. Laurus, C. Levasseur, L. Martin, J. Penaud, C. Reinaud, P. Rocher, H. Sarzier, J.-J. Thibault.  
Composition, photogravure et impression : Nuance Graphique  
Photographes : H. Binet, F. Buxin, V. de Carpentier, R. Cesak, D. Chagot, F. Dehondt, P. Dubreuil, D. Ducastel, Y. Gallais, L. Guilbot, C. Haccard, A. Horellou, J. de Givry, B. Raoux, Diapothèque PNR, DR.

# Faites-vous l'écho...

## Musiques et cuisines du Monde du 21 au 25 juin 2000, dans le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

Pour célébrer l'an 2000, la commune de Chevreuse a souhaité soutenir un tout nouveau festival «Musiques et cuisines du monde». Pendant cinq jours la commune prendra des airs de fête et accueillera des groupes de musique du monde entier. Des stands de dégustation de cuisines... du Monde seront également mis en place. Ainsi, le public pourra effectuer son tour de la planète en musique, rythmé par la découverte des cuisines des cinq continents.

Pour cette première édition, le Parc naturel régional et les organisateurs souhaitent associer les communes du Parc et leurs habitants. **Aussi, que vous soyez musicien, décorateur, organisateur né ou simplement motivé par le projet, nous vous proposons de nous rejoindre pour la mise en place du festival. Une première réunion est prévue au Château de la Madeleine, le mardi 25 janvier 2 000 à 20 h. Convivialité assurée.**

Pour prendre connaissance du dossier, nous vous invitons à vous adresser à Michel Bocage-Marchand au 01 30 07 30 12.

## Archi sympa

Profitez de cette entrée dans le XXI<sup>e</sup> siècle pour tourner notre regard vers l'architecture du siècle que nous quittons. Les journées du patrimoine de septembre prochain seront consacrées à ce thème. Le Parc souhaite profiter de l'occasion pour présenter au public les ouvrages marquants construits sur son territoire entre 1950 et 2000. **Si vous connaissez des bâtiments ou des lieux qui vous ont séduits par leur qualité ou leur originalité, quelle soit architecturale, paysagère ou décorative, veuillez prendre contact avec Bernard Rombauts ou Cécile Lauras au 01 30 52 09 09.**

## Les Parcs à l'écoute de leurs habitants

Les Parcs naturels régionaux ont confié à l'Institut Louis Harris le soin de réaliser une enquête auprès des habitants des communes qui composent leurs territoires afin de tenir compte au mieux de leur opinion et de leurs attentes pour les actions qu'ils devront mener à l'avenir. 115.000 foyers de Parcs - soit plus de 3.000 par Parc - vont être ainsi questionnés sur la qualité de vie de leur région et sur leur Parc.

Que connaissez-vous du Parc ? En quoi contribue-t-il à une meilleure qualité de vie ? Quelles actions souhaitez-vous qu'il mène ? ... sont parmi les questions de cette enquête qui aura lieu entre le 10 et le 14 janvier 2000. Les questionnaires (dont les réponses sont strictement confidentielles et anonymes) devront être retournés avant le 1er février 2000. De vous dépendront les résultats qui permettront aux Parcs naturels régionaux, et au Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse plus particulièrement, d'être toujours plus proches de leurs habitants. C'est pourquoi nous comptons sur vous pour y répondre. Nous vous en remercions par avance et au nom de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France.

## 2000 regards sur le paysage

Le Parc organise pour fêter l'an 2000 des séances de cinéma en plein air sur le thème "Cent ans de cinéma en Vallée de Chevreuse". Fin juin, cinq séances seront programmées dans plusieurs communes du Parc, présentant une sélection de films tournés sur notre territoire depuis le début du siècle. **Si vous avez connaissance de films qui ont choisi pour décor le Parc, si vous avez été figurant dans l'un de ces métrages, nous vous remercions de vous faire connaître auprès d'Hélène Binet au 01 30 52 89 44. Une réunion est par ailleurs envisagée le jeudi 3 février à 19h à la Maison du Parc. Si vous souhaitez participer à cet événement original, rejoignez-nous.**

## Les Parcs en cartes

Au XIX<sup>e</sup> siècle, Van Gogh a peint le Vexin, Millet le Gâtinais, Pelouse la Haute Vallée de Chevreuse. Que ce soit à Auvers-sur-Oise, Barbizon ou Cernay-la-Ville, les paysages des Parcs naturels régionaux d'Île de France ont toujours été source d'inspiration et d'élection pour les artistes.



Pour célébrer le passage à l'an 2 000, les Parcs naturels régionaux d'Île-de-France ont souhaité une fois encore confier leurs paysages à un artiste. Un photographe a, plusieurs mois durant, sillonné les territoires, rapportant clichés et émotions.

**Une série de cartes postales et posters a été éditée à cette occasion et est actuellement en vente à la Maison du Parc.**

# L'agenda de vos sorties

## JANVIER

### Jusqu'au 26 janvier

Le Mesnil-Saint-Denis

#### "Instants" d'Emmanuelle Boblet Leclercq

Exposition de peinture  
Centre de Loisirs et Culture  
Tél : 01 34 61 99 30

### 14 et 15 janvier

Saint-Rémy-les-Chevreuse

#### Festival Jazz à toute heure

Espace Jean Racine  
. Vendredi 14, 20h30, Voix d'accès (sextet vocal)  
. Vendredi 14, 22h, Stephano Di Battista (la vie rêvée des anches)  
. Samedi 15, 20h30, André Ceccarelli (l'heure d'une star)  
. Samedi 15, 22h, Catia Werneck (aller simple au Brésil).  
Tél : 01 30 07 30 12

### 16 janvier

Le Mesnil-Saint-Denis

#### Chocolat-théâtre "Bilbo et ses téléphones magiques"

pour les 3-8 ans par le théâtre de l'Ame Objet  
15 h, Centre de Loisirs et Culture  
Tél : 01 34 61 99 30

### 28 janvier au 5 février

Le Mesnil-Saint-Denis

#### "Une année pour l'image"

Exposition collective  
Organisée par le photo-club Versailles-Images  
Centre de Loisirs et Culture  
Tél : 01 34 61 99 30

### 29 janvier

Bonnelles

#### Assemblée générale, suivie d'un bal folk

à partir de 20h, pour fêter les 10 ans de Bonnelles Nature Mairie. Organisé par Bonnelles Nature. Tél : 01 30 41 46 81 et 01 30 41 38 14

Le Mesnil-Saint-Denis

#### Récital Idalina Cappe de Baillon (soprano)

au piano Jean-Pierre Michaux  
17 h, Centre de Loisirs et Culture  
Tél : 01 34 61 99 30

### 30 janvier

Auffargis

#### Loto des enfants

Foyer rural Tél : 01 30 84 98 05

## FEVRIER

### 8 février

Le Mesnil-Saint-Denis

#### Tournoi simultané national "Roi René"

17 h, Club de bridge  
Tél : 01 34 61 90 94

### 12 février

Chevreuse

#### Loto

Gymnase Fernand Léger  
Organisé par le Comité des Fêtes  
Tél : 01 30 52 15 30

### 15 février au 15 mai

Chateaufort

#### Exposition "le tour de France en 38 Parcs"

au Moulins d'Ors samedi et dimanche de 14h00 à 17h30.  
Organisée par le Parc  
Tél : 01 30 52 09 09

### 24 février

Le Mesnil-Saint-Denis

#### "Images en danse"

Exposition de photographies  
Centre de Loisirs et Culture  
Tél : 01 34 61 99 30

### 26 février

Cernay-la-ville

#### Concert Cabaret et Opéra

Centre L.G. Pelouse  
Tél : 01 34 85 21 35

Auffargis

#### Carnaval

Rendez-vous place des fêtes  
Tél : 01 30 84 98 05

### 26 et 27 février

Cernay-la-ville

Exposition des peintres paysagistes  
Centre L.G. Pelouse  
01 34 85 21 35

## MARS

### 4 mars

Auffargis

#### Concert des professeurs de l'école de musique

Foyer rural  
Tél : 01 30 84 98 05

### 4 et 5 mars

Cernay-la-ville

#### Exposition des peintres paysagistes

Centre L.G. Pelouse  
01 34 85 21 35

### 5 mars

Le Mesnil-Saint-Denis

#### Chocolat-théâtre "Loup y es-tu"

pour les 3-10 ans par la Compagnie Patachon  
15 h, Centre de Loisirs et Culture  
Tél : 01 34 61 99 30

### 10 mars

Chevreuse

#### Récital de guitare au

Prieuré  
Organisé par le Conservatoire  
Tél : 01 30 52 15 30

### 14 mars

Le Mesnil-Saint-Denis

#### Tournoi simultané national "Roi René"

14 h, Club de bridge  
Tél : 01 34 61 90 94

### 15 au 31 mars

Le Mesnil-Saint-Denis

#### 7<sup>e</sup> salon de la Jeune

Création  
Centre de Loisirs et Culture  
Dix candidats âgés de 18-35 ans

seront sélectionnés pour participer à cette exposition d'arts plastiques.

Pour postuler : 01 34 61 99 30

### 24 au 30 mars

Le Mesnil-Saint-Denis

#### "Débit d'Art"

Exposition de peinture  
Salle des Communs du Château  
Tél : 01 34 61 94 14

Auffargis

#### Soirée dansante à thème

Organisée par l'ALCA  
Foyer rural  
Tél : 01 34 84 66 28

### 11 mars

Chevreuse

#### Carnaval

Organisé par le Comité des Fêtes  
Tél : 01 30 52 15 30

### 18 mars

Chevreuse

#### Fête de la Saint-Patrick

Organisée par Accueil-Loisirs-Culture  
Tél : 01 30 52 20 18

Dampierre-en-Yvelines

#### Soirée choucroute

Tél : 01 30 52 53 70

Auffargis

#### Concert

au foyer rural  
Tél : 01 30 84 98 05

### 25 mars

Cernay-la-ville

#### "Dudaryk", chœur d'enfants d'Ukraine (Lvov)

17h30, église Saint-Brice  
Tél : 01 34 85 21 35

Auffargis

#### Bourse aux vêtements

Organisée par l'ALCA  
Foyer rural  
Tél : 01 34 84 66 28

## AVRIL

### 8 et 9 avril

Chevreuse

#### Salon des antiquaires

Organisé par le Comité des Fêtes  
Gymnase Fernand Léger  
Tél : 01 30 52 15 30

### 11 avril

Le Mesnil-Saint-Denis

#### Tournoi simultané national "Roi René"

14 h, Club de bridge  
Tél : 01 34 61 90 94

### 14 avril au 4 mai

Le Mesnil-Saint-Denis

#### Exposition collective du Photo-Club

Centre de Loisirs et Culture  
Tél : 01 34 61 99 30

### 16 avril

Auffargis

#### Concours de pétanque

Foyer rural Tél : 01 30 84 98 05

### 28 avril au 14 mai

Saint-Rémy-lès-Chevreuse



### 3<sup>e</sup> salon d'art contemporain

dans la galerie de la Fondation de Coubertin.  
Peintures, aquarelles, sculptures.

### 29 avril

Chevreuse

#### Fête d'Accueil-Loisirs-Culture

Tél : 01 30 52 20 18

## MAI

### 1<sup>er</sup> mai au 30 juin

Chevreuse

#### Exposition "La mémoire de Chevreuse"

Organisée par la bibliothèque  
Tél : 01 30 52 15 30

### 6 mai

Chevreuse

#### Fête des sports

Parc des sports et des loisirs  
Tél : 01 30 52 15 30

### 13 mai

Dampierre-en-Yvelines

#### Soirée Jeunes 12/17 ans

Tél : 01 30 52 53 70

### 13 et 14 mai

Auffargis

#### Fêtes des plantes

Organisée par l'ALCA  
Foyer rural  
Tél : 01 34 84 67 52

### 14 mai

Choisel

#### Brocante-vidé-greniers

sur le parking de la place de l'église

#### "Photos d'aujourd'hui et d'autrefois",

exposition au foyer rural  
Tél : 01 30 52 42 15

Chevreuse

#### Brocante du Rhodon

Organisée par le Comité des Fêtes  
Tél : 01 30 52 15 30

### 20 mai

Chevreuse

#### "Les Zicalizes"

Gymnase Fernand Léger  
Tél : 01 30 52 15 30

### 28 mai

Dampierre-en-Yvelines

#### Foire aux plantes

Tél : 01 30 52 53 70

## JUIN

### 3 et 4 juin

Le Mesnil-Saint-Denis

#### "Art, sciences, technique et culture de 1900 à 2000"

48 heures de festivités (spectacles, repas champêtres, feu d'artifice...)

Organisées par le Comité des Fêtes, avec le concours des écoles, du collège, des associations et des commerçants  
Tél : 01 30 13 86 50

### Du 21 au 25 juin

Chevreuse

#### Premier festival Musiques et cuisines du monde

. 21 juin, de 20h à 24h, petit parc municipal - La cuisine vue par les moins de 20 ans et musiques d'aujourd'hui

. 22 juin, de 19h30 à 21h30, place de la mairie - Charcuterie et fromages de France et musique de France : Bal musette

. 23 juin, de 19h30 à 21h30, place du marché au blé - Ribbs au barbecue, hot dogs et pizzas et musique des Etats-Unis : Rythm and Blues

. 24 juin, de 12h à 21h, parc des sports - Cuisines et musiques d'Afrique, Asie, Amérique Latine et Europe de l'est

. 24 juin à 21h, parc des sports  
Grand concert avec un groupe vedette

Tél : 01 30 07 30 12

Pour tous renseignements complémentaires, contactez vos mairies !